Séance du Conseil Municipal

en date du jeudi 8 octobre 2015 – 20 H 00

- Date de la convocation ____ **1er octobre 2015**
- Lieu de la réunion _____ **Hôtel de Ville**
- Président _____ **Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance _____ **Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA,**
  _____ **Conseiller Municipal**

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Madame Véronique VANTIN
5. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
6. Madame Corinne RIGOLE
7. Madame Valérie FLORENT
8. Monsieur Pierre-André POIRIER
9. Monsieur Henri VIDAL
10. Monsieur François GINESTE
11. Madame Fabienne DARBIN-LANGE
12. Madame Florence DUTERNE
13. Monsieur Olivier GOURICHON
14. Monsieur Marc VERNEY
15. Madame Virginie NOWAK
16. Madame Myriam ADDI-DUPUY
17. Madame Anne MASSOL
18. Monsieur Bernard GODARD
19. Madame Lydie LENOBLE
20. Madame Marguerite BATUT
21. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
22. Monsieur Jean AIPAR
23. Madame Corine RIBA
24. Monsieur Laurent MERIC
25. Monsieur Jean-Pierre LORRE
26. Madame Mathilde PREVEL
27. Monsieur Charles NIETO
28. Madame Sylvie BAHUREL
29. Monsieur Jean-François ROBIC

Étaient excusés :

1. Monsieur Fabien LEMAGNER	Procuration à Madame Sophie LAMANT
2. Monsieur Stephan LA ROCCA	Procuration à Madame Corinne RIGOLE
3. Madame Christine BARBIER	Procuration à Monsieur Laurent MERIC
4. Madame Brigitte RUFIÉ	Procuration à Madame Sylvie BAHUREL

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bonjour à toutes et à tous. Merci de votre présence. Je vous propose donc la désignation de Monsieur AMINE-MOTILVA comme secrétaire de séance, s'il l'accepte ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Avec plaisir Monsieur le Maire.

- **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 26 mai 2015 et 2 juillet 2015**

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de voter les deux procès-verbaux en même temps, à moins que vous ne le souhaitiez pas. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Nous notons l'abstention des élus de l'opposition.

- **Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, quelques mots auparavant, avant de commencer en préambule sur les actions que nous avons menées ces dernières semaines dans notre commune puisque le dernier Conseil Municipal remonte au mois de juillet 2015 ; et depuis, un certain nombre de mesures et d'actions ont été mises en place.

Hier et avant-hier, se tenait la première réunion des comités de quartiers. Comme vous le savez, quatre comités de quartiers ont été créés. Ces comités de quartiers ont fait appel à des candidatures spontanées de balmanaises et balmanais que nous avons reçues, enregistrées, validées. Après une séance plénière de présentation et de réunion de tous les habitants membres de ces comités de quartier, chaque comité de quartier est à présent réuni pour désigner les habitants référents et pour se mettre en position de travail.

Nous avons également fait plusieurs réunions : réunions de présentation et des réunions publiques.
Il y a eu une réunion de concertation avec les habitants des quartiers de la rue du Verger afin de discuter avec eux de l'aménagement de la rue du Verger.
Il y a quelques jours, nous faisions une réunion de concertation avec les habitants riverains du boulevard As Cambiots qui sera rénové dans le courant de l'année 2016 pour avoir leur assentiment et leur avis sur le projet d'aménagement tel que proposé par nos techniciens.
Nous avons également effectué une réunion publique sur le programme de protection et de participation citoyenne basé sur l'engagement citoyen de chacun, comme les comités de quartiers, pour essayer de lutter mieux, plus efficacement en liaison avec la Police Municipale et la gendarmerie contre des actes d'incivilités ou de délinquance dans notre commune. Un certain nombre de Balmanais ont répondu présents puisque nous avons enregistré à ce jour, et je le dis sous le contrôle de Henri VIDAL, Conseiller délégué à la sécurité, un peu plus d'une vingtaine de balmanais qui souhaitent être des habitants référents en termes de vigilance citoyenne. Ils sont donc désormais référents et identifiés par la Police Municipale ainsi que la Gendarmerie comme étant des personnes pouvant communiquer des informations sur des actes qui paraitraient inappropriés. Ce système existe déjà dans de nombreuses collectivités et nous avons souhaité le mettre en application.
Nous avons également souhaité faire une réunion de présentation des modifications du Plan Local d'Urbanisme, puisqu'une enquête publique s'est tenue entre le 2 septembre et le 2 octobre. Je tiens à préciser qu'initialement cette enquête publique était prévue durant l'été et, sur proposition de Madame Fabienne DARBIN-LANGE, nous avons immédiatement accepté de la décaler à la rentrée scolaire pour que chacun puisse éventuellement porter des observations sur ce registre. La réunion s'est tenue dernièrement devant un auditorium très complet et nous avons décliné les modifications

du Plan Local d'Urbanisme que nous avons engagées pour permettre de préserver un peu plus notre commune et notamment essayer de mettre en valeur et de conserver une partie des coteaux de la ville qui revêtent un caractère particulier de qualité d'environnement et qui, je crois, font la richesse de notre commune. En sachant que c'est la 6ème modification, ce n'est pas un nouveau PLU et il est impossible, lorsqu'il ne s'agit pas d'une révision globale du PLU de modifier tous les secteurs d'urbanisation. Nous avons donc fait des choix ciblés qui portent sur des secteurs particuliers et précis que nous avons déterminés. Cette modification du PLU essaie d'endiguer les effets de la loi ALUR, qui, comme vous le savez peut-être, ont supprimé le coefficient d'occupation des sols et qui permettent une densité maximale sur les terrains à urbaniser et urbanisables. C'est la première fois qu'une telle réunion a lieu dans notre ville.

Deux mots sur les aires de jeux. Il s'agissait d'un plan d'investissement voté par la majorité municipale lors du vote du budget, et ces dernières sont quasiment toutes achevées. J'observe, lorsque je me déplace dans la commune, qu'elles sont largement appropriées par les balmanais et que l'affluence est importante. Elles ont été rénovées, des agrès ont été rajoutés et surtout, des jeux pour les 0-3 ans ont été réalisés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Nous avons un très bon retour des assistantes maternelles de la ville qui gardent des enfants entre 0 et 3 ans et qui, à présent, ont des aires de jeux accessibles permettant naturellement d'occuper les enfants.

Le city stade de la Cité Noncesse et du quartier de Lasbordes est quasiment achevé. Il sera inauguré dans quelques jours lors de la fête de quartier qui se déroulera avec les enfants. Il y aura également un tournoi de football qui sera organisé. Cela a été validé par Florence DUTERNE, Conseillère déléguée à la cohésion sociale. Ainsi, le deuxième city stade démarrera dans quelques semaines et sera implanté au niveau du Cyprié. Enfin, un dernier mot sur la navette séniors puisque, là-aussi, nous déclinons les engagements que nous avons pris. La navette séniors avance et sera mise en place prochainement. Nous sommes à présent dans la préparation et la réalisation concrète puisque nous avons lancé un jury de recrutement pour essayer de trouver sur la base du volontariat, d'abord de nos agents municipaux, parce que nous voulons promouvoir l'osmose et ce qui se passe en interne de notre collectivité. Nous avons donc demandé à nos agents si certains étaient intéressés par le poste. Nous n'avons reçu pas moins de 6 candidatures et il s'avère qu'avec Olivier GOURICHON, Conseiller délégué aux séniors et au handicap qui a participé à ce jury, plusieurs, plutôt au moins un, ai-je envie de dire, membre de notre personnel municipal a en tous cas à nos yeux tout à fait la capacité pour exercer cette fonction. Je recevrai donc la semaine prochaine l'ensemble des personnes qui ont candidaté pour leur dire ce qu'il en est naturellement de leur candidature. Mais nous avançons et le groupe de travail d'Olivier GOURICHON, qui a été mis en place avec quelques collègues, pourra rencontrer la personne que nous avons identifiée et faire valider par elle et avec elle le fonctionnement de cette navette séniors. Dès que cela sera fait, elle sera mise en service. Nous espérons que ce sera le cas largement d'ici la fin de l'année.

Mesdames et Messieurs, voici ce que je voulais vous dire en préambule.

Le Conseil Municipal d'aujourd'hui nous amène à des délibérations administratives. Deux délibérations concernent l'enfance et la vie scolaire, et les élus ont pu voir qu'une convention pour le GIP a été rajoutée tardivement au Conseil Municipal. Nous en sommes absolument désolés mais la métropole qui a tardé pour mettre en place la signature de ces conventions sur le GIP nous a demandé de les signer avant le 31 octobre. Ceci met un certain nombre de communes en difficultés. Nous avions prévu un Conseil Municipal, c'est tant mieux mais un certain nombre de communes telles que Colomiers sont dans la difficulté puisqu'il n'y a pas de Conseil Municipal prévu dans cette période.
Nous avons ensuite des délibérations sur les travaux et l'urbanisme, enfin, sur la culture et Marc VERNEY nous présentera la décision modificative concernant notre budget primitif qui avait été voté il y a quelques mois. Pour terminer, nous examinerons et discuterons sur un vœu que j'ai reçu de la part du groupe de l'opposition municipale concernant l'accueil de réfugiés dans notre commune.
Des questions mes chers collègues ? Oui Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
Monsieur le Maire, en réaction à votre préambule, nous souhaiterions avoir des précisions sur les modalités d'organisation des comités de quartiers puisque nous n'avons pas tout très bien compris, à savoir que nous avions adressé une candidature à ces comités de quartiers par courrier et qu'à ce jour, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas eu de réponse. Ceci nous a amené à être présents à

deux réunions avec des attitudes tout à fait pacifiques et collaboratives dans un esprit bien évidemment bienveillant à l'égard de ces organisations que nous saluons dans leur mise en place puisque c'est conforme à nos aspirations en termes de démocratie locale. La démocratie participative des comités de quartiers étant bien évidemment complémentaire à la démocratie issue des urnes, c'est bien dans la complémentarité que l'on voit les choses et nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons pas eu de réponse à ce courrier.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais vous répondre très clairement. Nous avions eu ce débat lors d'un précédemment Conseil Municipal en date du 9 avril 2015 et vous m'aviez posé la question. Je vous avais indiqué lors de ce Conseil Municipal qu'effectivement, il y avait un règlement intérieur et qu'il ne prévoyait pas d'élus de l'opposition, ce qui n'empêche pas une certaine ouverture puisque bien que le règlement intérieur ait été fait de telle sorte à ne pas politiser les débats. Je souhaite qu'ils soient gérés, managés par les habitants, les citoyens et je ne souhaite pas qu'ils soient politisés. Je ne fais moi-même pas partie de ces comités de quartier. J'ai deux élus qui pour la municipalité sont chargés de les animer simplement car ils font le lien entre les demandes des comités de quartier et nos services. Cela ne m'a pas empêché d'accueillir au sein de ces comités de quartiers des candidatures qui sont très variées. Le secrétaire local du parti socialiste est membre d'un comité de quartier ; et je l'ai accepté naturellement. Un certain nombre de personnes étaient élus sous l'ancienne majorité et je les ai acceptées alors que j'avais indiqué que je ne voulais pas que ces comités de quartiers comprennent des personnes présentes sur des listes électorales lors de campagnes municipales. C'est un choix, et je crois qu'il faut laisser travailler ces comités de quartiers en confiance avec les élus qui sont chargés de les animer, avec les habitants référents qui ont été désignés en leur sein pour les animer. Et puis, il y aura des comptes-rendus de ces comités de quartier qui seront accessibles sur le site internet de la ville avec les réponses qui sont apportées aux problématiques comme cela se fait dans les communes sur lesquelles nous avons consulté ces règlements intérieurs. Une fois par an, je réunirai l'ensemble de ces comités de quartiers pour faire un bilan du travail accompli de façon tout à fait transparente.
Je crois que j'avais déjà répondu à votre question lors d'un précédent Conseil Municipal en question diverse. Je crois qu'il y a une représentativité politique qui est exercée en direct dans ces comités de quartiers, néanmoins je veux qu'il y ait un dialogue de confiance entre les élus et les habitants ; et je ne veux pas qu'il y ait de retenue dans ce qui pourrait être exprimé dans ces comités de quartiers de peur de les voir se politiser. Nous avons pris la décision de les mener et de les constituer. Autrement dit, j'ai refusé vos candidatures en tant qu'élus de l'opposition dans ces comités de quartiers.

Jean-François ROBIC
Cela n'aurait pas empêché une réponse écrite. Ensuite, sur le fonctionnement de ces comités de quartiers, vous le savez, dans bon nombre de communes, lorsque ces instances sont mises, qu'elles s'appellent comités de quartiers ou autre, elles font l'objet de débats en Conseil Municipal, notamment la présentation du règlement intérieur pour voir comment cela va fonctionner et s'articuler avec la vie municipale. Cela nous aurait semblé intéressant et c'est regrettable.
Sur un deuxième point, je me suis personnellement rendu sur un comité de quartier où j'ai été très bien accueilli et je remercie les élus en charge de l'animation de ce comité de quartier. Je crois que cela s'est bien passé et il n'y a pas eu de débordements des uns et des autres, et cela s'est passé dans une ambiance très sereine. Je me suis campé dans un rôle d'observateur. Je trouve ce rôle assez intéressant et il est tout à fait normal qu'un élu représentant 48 % des Balmanais puisse siéger dans ce genre d'instance, au moins en observateur.
Donc, sauf contrordre de votre part Monsieur le Maire, et sauf à ce que ce soit explicitement prévu dans le règlement intérieur, je continuerai à avoir ce rôle d'informateur.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est prévu dans le règlement intérieur et je m'y opposerai formellement.

Jean-François ROBIC
Vous ferez intervenir la force publique ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, nous annulerons les comités de quartiers et puis nous expliquerons aux gens pourquoi. Vous porterez la responsabilité de l'annulation du comité de quartier. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est ainsi, il y a des règles. Nous imposons les règles et vous, en tant qu'élus de l'opposition, vous

devez les respecter. Donc, nous agirons en ce sens. Je vous rappelle qu'il y a au seing de ce comité de quartier des personnes de sensibilités politiques et variées et il leur appartient de vous faire remonter les informations si nécessaire, mais nous avons bien compris que ce que vous disiez c'était au sens politique. Ce que vous venez de me dire me confirme ce que je pensais. Je ne veux pas que ces comités de quartiers soient politisés.

Jean-François ROBIC
Monsieur le Maire, dans cet échange, effectivement vous imposez une règle qui n'a pas été discutée. C'est une marque en termes de gestion des affaires locales que nous regrettons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur ROBIC, quand je lis dans la presse à longueur de temps que nous sommes très durs, que je décide tout seul avec mon équipe, que vous êtes maltraités alors que sur un certain nombre de dossiers, nous faisons des efforts, il faut réfléchir lorsque l'on dit des choses. En effet, lorsque l'on déclare que nous laissons peu de place à l'opposition, j'ai derrière une majorité qui me dit : « on leur fait de la place ; ils se plaignent et ne sont pas contents ; et bien maintenant, terminé ». Au moins, il y aura un sens et une résonnance exacte aux propos tenus ça et là, dans la presse ou ailleurs. Il faut donc réfléchir quand on parle. En tous cas, vous ne m'avez jamais personnellement antérieurement entendu indiquer que nous n'étions pas suffisamment impliqués, consultés. Il y a un groupe majoritaire qui décide et avance, et puis il y a une opposition que nous essayons d'associer autant que possible. Je vais vous donner un exemple. Monsieur MERIC n'étant pas venu à la commission finances, il a eu un accueil particulier avec Marc VERNEY, conseiller délégué au budget, pour lui expliquer exactement ce qu'il avait expliqué en commission.

Laurent MERIC
Pas tout à fait Monsieur le Maire. Je veux rectifier.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous n'avez pas la parole et je n'ai pas terminé Monsieur MERIC.
Et je considère qu'il y a une considération. Simplement, à force de dire que l'on n'est pas considéré, il est vrai qu'à la fin, vous nous poussez à aller dans ce sens et c'est regrettable. Cela s'appelle l'effet boumerang en quelques sortes.

Laurent MERIC
En tous cas, je remercie Monsieur VERNEY de m'avoir accueilli à l'issue de la commission d'appel d'offres à laquelle j'assistais avec mes collègues du groupe majoritaire. Effectivement, je veux que vous notiez également que Monsieur NIETO était présent à la commission finances, puisque je ne pouvais pas y être. Merci Marc de m'avoir apporté les éclaircissements qui seront présentés tout à l'heure. Monsieur le Maire, je ne sais pas à quoi vous faîtes référence en matière d'articles de presse à longueur de temps. Si vous avez une liste, je suis preneur. Pour autant que je le sache nous n'avons pas une visibilité aussi forte que la vôtre dans la presse. Nous pensions que nous pouvions avoir une visibilité un peu meilleure. Dans toute la presse. Je ne veux pas en nommer une particulière. En tous cas, ce que nous pensons, nous l'exprimons et nous le maintenons. Il est à noter par exemple les commissions auxquelles vous avez refusé que l'opposition soit associée véritablement, en faisant en sorte que nous ne puissions pas y être. Nous ne ferons pas une liste exhaustive et j'aurais l'occasion de la faire à d'autres moments. Cela nécessitera un point particulier.
Nous avions une autre question en préalable s'il vous plait suite à votre préambule. C'est Jean-Pierre LLORÉ qui va la poser.

Jean-Pierre LORRÉ
Merci Monsieur le Maire. Nous désirions avoir une précision concernant le city stade. Ce city stade qui devait être construit à Saint-Exupéry va être situé dans un autre endroit et vous avez cité le Cyprié.
Pouvez-vous nous donner des précisions ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait. Il s'avère qu'au Cyprié, il y a très peu de terrains disponibles. Il y a un intérêt certain à construire ce city stade car lorsque le quartier a été prévu, il a été insuffisamment prévu en termes d'accueil pour les jeunes et les enfants. Aujourd'hui, il y a un problème que tous les habitants du Cyprié connaissent. Ce sont les enfants qui sont poussés à jouer au ballon sur la place, et qui est une

place minéralisée. Par conséquent, cela raisonne et fait du bruit. Il y a autour de la place de nombreuses maisons et les habitants sont excédés. Si nous avons trouvé utile de créer un city stade, c'est afin de permettre à ces enfants qui jouent sur cette place d'aller jouer ailleurs. Il y a à proximité du Cyprié et alors que peu d'espaces sont disponibles sur le secteur du Cyprié, un autre espace à côté de Saint-Exupéry qui était propre à l'école sur lequel il y a deux terrains goudronnés et nous avons vu là une opportunité à la fois d'améliorer le terrain de jeu des enfants pendant l'école et l'opportunité de créer ce que nous avions beaucoup de mal à créer ailleurs, c'est-à-dire au Cyprié. Lorsque nous avons voté ici en Conseil Municipal ce projet, bien que dans l'appel d'offres nous avions bien spécifié « à Saint-Exupéry ou sur un autre site », j'ai été saisi personnellement par trois riverains de Saint Exupéry et plus précisément des rues Leduc et Méliès qui étaient fort mécontents de ce projet.
Je les ai reçus et j'ai jugé que cela n'était pas le meilleur endroit pour créer ce city stade qui était dans un lieu relativement encaissé et surtout dans un lieu qui, 3 ou 4 ans en arrière, avait déjà été la cible de débordements de nuisances sonores de la part de jeunes qui venaient la nuit sur ce site à l'époque ouvert au public. La décision de la précédente municipalité avait été de le fermer. Donc, les riverains ont vu une opportunité supplémentaire de voir se réinstaller ces nuisances. J'ai demandé à Pierre-André POIRIER qui va être l'élu référent de ce quartier avec Virginie NOWAK de recevoir ces habitants et de les rassurer car je ne suis pas de nature à passer en force et surtout je ne veux pas que les gens aient l'impression que l'on construise les choses contre eux et à leur encontre. Nous sommes là pour améliorer le bien-être général. Je leur ai donc dit, et Pierre-André POIRIER leur a également dit, que nous allions réfléchir à une autre implantation. En réalité au Cyprié, que s'est-il passé ? Les amis de Monsieur MERIC, majorité à laquelle il appartenait, a installé une aire de jeux dans un espace boisé, classé. Quand nous avons regardé le projet, j'ignorais totalement que l'espace qui accueillait l'aire de jeux aujourd'hui au Cyprié entre les habitations et le bois de la Linasse étaient construits en espaces boisés classés. Je pensais donc que nous pourrions construire à cet endroit. Sauf que, nous, nous respectons et nous ne construirons pas ce city stade dans un espace boisé classé.
Il s'avère qu'à côté où il y a des arbres importants et qui est le seul endroit identifié pour construire ce terrain, l'espace n'est pas boisé classé alors qu'il y a des arbres anciens ainsi qu'une très grosse déclivité. J'ai demandé que l'on étudie la faisabilité à cet endroit avec chiffrage afin de voir que nous ne dépassions pas l'enveloppe budgétaire, et auquel cas il aurait fallu réfléchir et statuer ; fait-on ou pas, sachant que si nous voulons le faire au Cyprié, c'est le seul endroit possible. La précédente municipalité non seulement avait construit une aire de jeux en espace boisé classé mais avait envisagé de placer ce city stade dans le bassin de rétention d'eau. C'est un sketch. Pour vous dire que tous les espaces avaient été épuisés. Vous avez donc bien fait de poser la question. Nous le ferons dans le seul espace disponible au Cyprié qui est situé à gauche du cheminement piétonnier qui aujourd'hui n'est pas en espace boisé classé, mais qui va nécessiter un certain nombre d'aménagements, de soutènement et de fondations peut-être un peu plus importantes. Ai-je répondu à votre question ?

Jean-Pierre LORRÉ
Oui, en tous cas cela donne des précisions.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

ADMINISTRATION

1. Décision de créer un poste supplémentaire d'Adjoint

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de créer un poste supplémentaire d'adjoint. Cela portera le nombre d'adjoints à huit. Il y en a sept aujourd'hui. Je veux dire quelque chose de très clair. C'est le nombre d'adjoint qui détermine le potentiel de l'enveloppe financière de rémunération des élus. Quand nous sommes arrivés, j'avais fixé le nombre d'adjoints à sept parce que je voulais qu'il y ait une limitation de l'enveloppe financière. La création de ce poste d'adjoint supplémentaire se fait, et vous le verrez tout à l'heure dans la délibération suivante, à enveloppe indemnitaire constante. Ce poste est un poste

d'adjoint à l'urbanisme. Aujourd'hui, nous avons une conseillère déléguée à l'urbanisme, Madame Fabienne DARBIN-LANGE, et nous avons fait un constat en commun.
Tout d'abord, elle passe beaucoup de temps à sa mission. Madame Fabienne DARBIN-LANGE n'a rien demandé et elle est très satisfaite de ce qu'elle fait, mais nous avons très souvent des réunions avec la Métropole. Comme vous le savez, l'urbanisme est fait et construit en lien direct avec Toulouse Métropole. Dans quelques années, nous élaborerons un PLU qui sera voté et proposé, bien sur en accord avec les élus de Balma, mais à Toulouse Métropole, et il y aura un plan local d'urbanisme commun aux 37 communes de la Métropole. Par conséquent, dans tous les schémas (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacements Urbains), c'est Madame Fabienne DARBIN-LANGE qui est conseillère déléguée à l'urbanisme qui assiste aux réunions dirigées par une élue qui est adjointe au Maire de Toulouse. Il y a un certain nombre d'adjoints, et j'ai souhaité que Fabienne DARBIN-LANGE puisse discuter d'égal à égal avec les autres élus. Elle ne sera plus conseillère déléguée mais adjointe à l'urbanisme. Et j'ajoute que l'urbanisme qui occupe une place si importante durant notre mandat nécessitait, mais c'était peut-être aussi un manque initial, très probablement que l'on ait plutôt une adjointe plutôt qu'une conseillère déléguée. Je propose simplement de créer un poste d'adjoint supplémentaire dans les conditions que je vous ai indiquées et de supprimer un poste de conseiller délégué avec une enveloppe budgétaire qui restera égale, c'est-à-dire que cela ne coûtera pas un euro de plus au contribuable balmanais. C'était la condition sine qua non, même si vous le verrez, il y a un ajustement financier entre certaines délégations mais cela se fait à isopérimètre financier concernant le calcul de ces indemnités.
Je vous propose donc de déterminer le nombre d'adjoint.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des questions ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Nous notons l'abstention des élus de l'opposition.

- **Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.

2. Élection d'un Adjoint au Maire supplémentaire

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE se porte bien candidate ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Je confirme.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Y a-t-il d'autres candidats ?

Laurent MERIC
Nous avons découvert cette délibération lors de l'envoi de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal vendredi dernier. Nous sommes un peu étonnés parce que, comme vous le disiez dans la façon de traiter l'opposition tout à l'heure, lorsqu'il y a de telles délibérations qui prévoient que l'un des collègues du Conseil Municipal se présente à l'élection et au suffrage des autres élus, généralement, on s'informe entre groupes majoritaire et minoritaire. En tous cas, c'est comme cela que l'équipe à laquelle j'appartenais précédemment et qui était majoritaire à l'époque, procédait. Il arrivait que l'ancien Directeur de Cabinet de l'ancien Maire vous appelât Monsieur TERRAIL-NOVES à l'époque pour vous informer de tel ou tel changement ou évolution. Nous regrettons de ne pas avoir été informés au préalable. Nous ne présentons évidemment pas de candidat, mais souhaitons simplement vous signaler que la bienséance en la matière aurait voulu que vous puissiez nous informer avant de nous envoyer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous le faisons lorsqu'il y a notamment des postes à pourvoir pour l'opposition. Lorsqu'il s'agit du CCAS ou autre, vous êtes en amont consultés pour que nous nous mettions d'accord sur les listes, les candidats. C'est vrai que nous ne vous avons pas sollicité pour savoir si l'un d'entre vous voulait être adjoint. J'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur et je renouvelle ma demande. Y a-t-il aujourd'hui un autre candidat au poste d'adjoint ?

Laurent MERIC
Nous ne présentons pas de candidat au poste d'adjoint, Monsieur le Maire, et je vous renouvelle ma remarque, et regrette le mode opératoire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La remarque est notée au procès-verbal du Conseil Municipal.

Laurent MERIC
Merci bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de passer au vote. Vous avez en principe devant vous une enveloppe, deux bulletins : un bulletin blanc, un bulletin avec le nom de Madame Fabienne DARBIN-LANGE et une enveloppe. Je vais donc demander à Monsieur DAVID de bien vouloir prendre l'urne et récupérer les bulletins. Les porteurs de procurations votent deux fois.
En attendant, je vais vous présenter la formation du bureau. Je vais demander à Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA s'il est d'accord de présider le bureau.

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
Avec plaisir Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur BASELGA sera un des deux assesseurs, et si l'opposition veut fournir l'un des assesseurs. Madame BAHUREL sera assesseur.
Je vais demander aux assesseurs et au président de bien vouloir prendre place derrière moi.
Les porteurs de procurations ont-ils voté tous deux fois, mes chers collègues ?

- *Le président et les assesseurs procèdent au dépouillement des enveloppes.*

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

- **Scrutin à bulletins secrets :**
  Nombre de votants : 33
  Bulletins blancs ou nuls : 8
  Suffrages exprimés pour Madame DARBIN-LANGE : 25
  Majorité absolue : 13

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Parfait. Nous pouvons applaudir Madame Fabienne DARBIN-LANGE. Merci mes chers collègues.

3. Indemnités de Fonction du 8ième Adjoint au Maire

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous avons un montant d'enveloppe mensuel global qui était de 9 785.02 € qui reste absolument identique. Je rappelle que de façon tout à fait transparente les indemnités des élus sont disponibles sur le site internet, à la rubrique « vie municipale », « les élus ». Nous nous étions engagés à

transmettre de façon tout à fait transparente les montants, y compris le mien, des indemnités que nous recevions dans le cadre de nos missions.
Deux changements : l'indemnité de Monsieur CAPELLI qui est diminuée ainsi que celle de Sophie LAMANT qui est diminuée d'à peu près autant, et ainsi Fabienne DARBIN-LANGE retrouve une indemnité identique à la plus faible indemnité des adjoints qui est celle de Pierre-André POIRIER. Voilà pourquoi l'enveloppe globale consacrée aux indemnités des élus est absolument identique à ce qu'elle était jusqu'à présent depuis notre entrée en fonction en mars 2014.
Je vous propose de passer au vote. Des observations ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Nous notons l'abstention de l'opposition.

- **Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Mes chers collègues, je vous remercie.

Toujours dans l'administration, Monsieur Pierre-André POIRIER est le rapporteur du point 4. Vous avec la parole.

4. Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit là d'une décision d'ordre administratif puisqu'il s'agit de l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet en raison d'une affectation supplémentaire sur un poste à la cantine scolaire Gaston Bonheur. Il est donc proposé par mesure purement administrative, de fermer un poste d'adjoint technique à temps non complet, de 12 h /35 h, et d'ouvrir en même temps un poste d'adjoint technique à temps non complet de 22 h / 35 h en raison de cette mission supplémentaire attribuée à l'agent affecté à ce poste. Il est donc proposé que cette proposition soit acceptée et les crédits nécessaires sont déjà prévus au budget 2015.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des questions ?

Laurent MERIC
Quelle est la mission supplémentaire de l'agent de Gaston Bonheur ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est un poste de dérochage, quelqu'un qui fait la vaisselle dans un groupe scolaire. Nous avions un agent qui avait un contrat de 10 h qui n'a pas été retenu pour des raisons d'incompatibilité avec ses collègues. Il fallait donc le remplacer. Cela a été fait en donnant 10 heures supplémentaire à un des agents qui y travaille déjà. Par contre, il fallait ouvrir le poste puisqu'il n'était pas possible sur l'ouverture de poste qui était de 12 heures, de pouvoir prendre 10 heures supplémentaires.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Monsieur CAPELLI, vous avez la parole pour présenter la prochaine délibération.

5. Mise en place d'un nouveau tarif pour l'occupation de la place du cœur de ville

Jean-Jacques CAPELLI
Cette délibération me donne l'occasion d'informer les Balmanais présents ce soir que nous avons créé un groupe de travail de 5 ou 6 élus qui se réunissent et dont l'objectif est de favoriser le développement du commerce sur la place de la Libération et en même temps l'animation de cette place de telle manière qu'elle devienne très attractive pour les balmanais qui attendent certainement beaucoup de ce lieu de villégiature, de plaisir centré au milieu de notre ville. Dans ce cadre là, nous avons eu beaucoup d'actions, nous avons contacté beaucoup de gens. Il y a des modifications qui ont déjà été faites. Vous avez déjà dû vous apercevoir de l'installation de bacs pour végétaliser au droit des piliers devant les commerces. Cela a été bien perçu par des gens qui nous en ont fait part. Nous avons également des contacts avec diverses organisations, associations et autres pour diverses manifestations. Vous avez du également constater qu'il y en avait quelques unes depuis quelques temps. Dans cet esprit, nous avons contacté l'association des antiquaires et brocanteurs de Midi-Pyrénées. 125 professionnels que vous connaissez certainement, puisqu'ils exposent tous les mois au Grand Rond. C'est la fameuse brocante du Grand Rond que tout le monde connait et qui marche très bien. Ces gens là sont venus, ont apprécié la qualité de notre site et sont prêts à venir tous les trimestres faire une brocante de qualité sur Balma, place de la Libération. Cette délibération s'inscrit dans ce cadre car ces manifestations constituent une occupation privative du domaine public et doivent donner lieu à une réglementation, notamment une tarification pour l'occupation. Pour en discuter, nous avons trouvé que la meilleure façon est de faire appliquer le même tarif que sur la place qui sert au marché de plein vent. Pourquoi faire une différence ? Nous proposons que ces personnes venant sur la Place de la Libération faire du commerce se voient pratiquer une tarification de 2.80 € le mètre linéaire à chaque intervention.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'instaurer ce tarif unique qui permettra à tout un chacun de s'y retrouver au même prix.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur CAPELLI de cette présentation très complète. Notre préoccupation est d'essayer de faire vivre cette place de la Libération, et le cap que nous avons décidé et que j'avais demandé à l'équipe était de réfléchir à ce qu'il y ait, entre les animations faites par la ville et les animations faites par le Comité des Fêtes, au moins une manifestation un samedi ou un dimanche tous les mois. Nous avons vu par ailleurs de nombreux programmes et projets privés se développer, la main dans le chapeau concernant le handicap, un concours de pâtisserie s'y est également déroulé un dimanche. Il faut faire vivre cette place et nous avons quelque chose de très positif et que je salue. Il s'agit d'un effet de la loi Macron qui va permettre l'ouverture des commerces le dimanche sur un certain nombre de week-ends. La loi Macron permet d'aller jusqu'à l'ouverture du dimanche jusqu'à 12 fois mais il faudra une délibération de Toulouse Métropole. Je peux en accorder 5, mais si je souhaite en demander 12, il faut que je demande à la Métropole de se prononcer. 12, c'est à peu près une fois par mois. Ainsi, tous les mois, quand nous allons instaurer une manifestation sur cette place, les commerces environnants auront la possibilité, parce que je souhaite la leur donner, d'ouvrir également et nous renforcerons donc en plus le commerce de la place, et peut-être si d'autres sont intéressés, de l'avenue Coupeau et de l'avenue de Toulouse. Pourquoi pas ? Cette brocante est une excellente chose, j'espère que vous vous y rendrez nombreux. Je vais laisser Anne MASSOL sur la place de la Libération car en novembre je crois que le Comité des Fêtes a aussi prévu une animation.

Anne MASSOL
Tout à fait. Ce sera le 8 novembre et nous allons de nouveau faire les plantations et en même temps les artisans. Nous estimons aussi que les artisans ont également leur place sur la place de la Libération. D'ailleurs, ils sont très nombreux à nous avoir répondu. Nous en sommes tout de même très contents. Après, il y a encore d'autres fêtes qui vont se rajouter au mois de décembre avec une grande manifestation sur la place de la Libération avec de très belles surprises qui vous attendent tous. Alors, j'espère que vous serez très nombreux, comme d'ailleurs je vous remercie, vous avez répondu présents à toutes les manifestations et entre autres cet été aux trois jours des Fêtes de Balma. Le Comité des Fêtes vous en remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, Monsieur NIETO.

Charles NIETO
Cela n'a pas été vu en commission Finances. Les 2.80 € concernent les activités commerciales. Les différentes associations à but non commercial, tel que le Secours Populaire par exemple, vont-elle payer ? Deuxièmement, nous parlons de mètres linéaires mais en fonction des activités, c'est surtout la superficie qui compte. Nous pouvons avoir 1m linéaire et 3 m derrière. Cela va-t-il être simplement au mètre linéaire ou cela sera-t-il au niveau de la surface ? Vous aviez retiré de l'ordre du jour un certain nombre de tarifs que nous n'avions donc pas approuvé, et c'était pour avoir un certain nombre de précisions avant de passer au vote. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les associations ne paieront pas. Il s'agit d'activités commerciales. On ne peut pas leur faire occuper le domaine public de façon gracieuse. Il fallait prendre un tarif. Pas trop haut mais nous ne voulions pas faire de différence avec les ambulants présents sur notre marché le mercredi et le samedi. C'est pourquoi ce prix a été choisi ainsi. C'est exactement le même mais nous ne pouvions pas faire de gratuité pour le commerce. Nous ne pouvions donc pas instaurer deux tarifs différents entre le marché et les animations qui s'y produiraient.

Charles NIETO
Par rapport à la surface ?

Michel BASELGA
Pour ne pas faire de différence sur le marché existant depuis très longtemps. Et cette nouvelle création d'occupation du sol et de marché, nous la votons à 2,80 € mètres linéaires jour, exactement comme les volants sur le marché, je veux dire plus précisément les occasionnels.
Sur le marché, il faut savoir qu'il y a les saisonniers à 2 € m/l pour 6 mois car ils amènent leur production du jardin et les permanents, ensuite pour toute l'année pour 1.75 € le linéaire (le mercredi, le samedi), 4 fois par mois et 3 fois par trimestre.
Ce n'est jamais calculé en surface mais en linéaire. Ils ont toujours droit à 3 m derrière pour pouvoir mettre leur déballage. Par contre, vous avez du remarquer très récemment qu'il y a des commerçants qui se sont appropriés un peu anormalement en mettant en profondeur deux étalages. Avec les responsables du marché, les placiers, nous avons fait payer deux fois le linéaire. Ils avaient 8 m + 8 m derrière, et ils ont payé 16 m/l.
Mais pour revenir à la question initiale, c'est le même prix que le marché.

Laurent MERIC
Pour préciser un peu la question, sur le marché la profondeur est quasi équivalente pour tout le monde, donc faire un prix au linéaire me semble tout à fait logique. Sur la place de la Libération, les brocanteurs peuvent venir avec plus ou moins de marchandise et avoir un stand de 20 m² ou 50 m² et ne pas faire le même chiffre d'affaire sur la journée. Est-ce qu'il ne serait pas plutôt plus équitable de faire une tarification proportionnelle à la surface qu'ils occuperont puisque la profondeur peut être variable sur la place de la Libération ? J'évoque cela en termes d'équité pour l'ensemble des commerçants qui viendront non seulement sur cette brocante mais sur l'ensemble des animations que vous prévoyez et que je salue. En effet, la vie et l'animation sur la place de la Libération est vraiment ce qui est essentiel au vivre ensemble sur notre commune et nous saluons les actions que vous entreprenez pour la faire vivre.

Jean-Jacques CAPELLI
En réponse, je peux vous dire que sur la ville de Toulouse où se passe la brocante du grand rond depuis 25 ans, c'est le même tarif qui se pratique et il n'est pas question de profondeur. Certains prennent 3,50 m de profondeur, d'autres 2,50 m car ils n'ont que des bouquins et ils trouvent leur équilibre entre eux.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il faut bien à un moment un critère. Mais ce qui est important est la partie de vente qui est accessible au public. Je ne vois pas pourquoi on pénaliserait des gens parce qu'ils vendent des volumes plus gros que les autres quand bien même ils auraient un linéaire moins important. Il faut bien faire un choix. Ce choix est celui du mètre linéaire. Il me semble que c'est juste et puis je vais vous faire une confidence, ces sommes sont très faibles. L'essentiel est que l'on soit conforme à la réglementation. Nous ne pouvions pas faire d'occupation du domaine public à titre gracieux durablement, et donc c'est le sens de la délibération. Nous pouvons toujours discuter des mètres linéaires ou des mètres carrés. Nous avons pris en compte la surface présentée au public plutôt que la profondeur. Il peut y avoir un commerce très profond mais s'il a deux mètres présentés au public, ce sont ces deux mètres qui comptent. Ce n'est pas ce qui est derrière lui. Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC
Je voudrais profiter de cette délibération concernant la place de la Libération pour évoquer un appel à projet qui a été lancé par la ville pendant l'été, si nous avons bien compris, dans la dépêche puisqu'il y avait des micro-encarts en bas de page qui appelaient les candidats à un projet de restaurant à se manifester auprès de la commune. Donc, nous souhaiterions savoir où cela en est et si cela a porté ses fruits.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Peut-être Virginie NOWAK à ce sujet… ? Et je complèterai éventuellement.

Virginie NOWAK
Au niveau du restaurant, nous avons quelqu'un qui est éventuellement intéressé. Nous ne pouvons pas vraiment nous prononcer pour le moment car c'est en cours et en bonne voie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous avions trouvé un acquéreur et nous avions voté en Conseil Municipal une convention entre l'acquéreur et nous-mêmes. Vous vous souveniez que nous avions noté « restauration traditionnelle » avec un certain nombre de conditions comme l'obtention du prêt, etc. Il s'avère que cette personne a été fortement sollicitée par notre service juridique, que cette personne n'a pas répondu à notre service juridique, donc a été dans l'incapacité un mois et demi après la date qui figurait dans le sous-seing, de présenter l'offre de prêt et ne répondait plus à l'exploitant que nous avions rencontré et fléché sur cet investisseur. Il fallait prendre une décision. Essayer de continuer ? J'ai jugé que le service juridique avait fait le nécessaire avec des relances de mails et des relances téléphoniques. L'investisseur ne répondait pas, et donc, il fallait passer à autre chose car voir tous ces bâtiments fermés, cela devient insupportable sur cette place. Donc, en accord avec Virginie NOWAK, devant le peu de candidats que nous détenions en stock, nous avons décidé de faire un appel à projet sur la Dépêche. Il y a eu quelques demandes mais il est vrai que le prix d'acquisition est un frein considérable pour les installations. Beaucoup viennent et sont intéressés mais ils préfèreraient le louer plutôt que de l'acquérir. Nous ne pouvons pas baisser le prix par rapport aux montants auxquels les commerces avoisinants ont été acquis. Donc, nous nous sommes donné la possibilité de faire cette annonce et de recueillir d'autres candidatures, ce que nous avons obtenu. Et hier encore, la personne venait visiter le local et semblait très fortement intéressée. Nous avons bon espoir que cela se concrétise sans quoi, il faudra se poser la question de ce local. La ville le loue ou continue à le vendre sachant que les 286 000 € sont bruts de décoffrage, c'est-à-dire que derrière tous les aménagements sont à prévoir. C'est également un local très mal calibré car sa superficie est à une charnière et il ne permet pas de faire suffisamment de couverts, mais il est également à une dimension qui nécessite un salarié supplémentaire. C'est une surface qui pose problème, et nous pouvons en témoigner puisque cette histoire dure depuis deux ans. Croyez bien que nous y travaillons et que nous faisons le maximum.
Je mets aux voix la délibération du point 5. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

La parole est à Madame LAMANT.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

6. Modification de la contribution minimale des usagers bénéficiant de la carte « vacances loisirs »

Sophie LAMANT
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver un changement de barème de la CAF pour les familles bénéficiant de la carte vacances loisirs. Auparavant, il y avait deux grilles tarifaires comprises pour des quotients familiaux de 0 à 400 € et de 400 € à 600 €. Aujourd'hui, je vous demande de valider le fait d'avoir une grille supplémentaire qui se déroule de 0 à 400 €, de 401 € à 600 € et de 601 € à 800 €. Donc, la CAF nous verse un montant de 5 € pour le coefficient de 0 à 400 €, de 4 € de 401 € à 600 € et de 3 € de 601 € à 800 €.
Pour les journées de séjours, la CAF nous verse un montant de 18 € pour le coefficient de 0 à 400 €, de 12 € de 401 € à 600 € et de 10 € de 601 € à 800 €.
Une participation des familles de base est demandée. Rien ne change pour les coefficients de 0 à 400 € puisque c'est 1 € qui est demandé, de 401 € à 600 €, c'est 1.50 € et de 601 € à 800 €, c'est 2 €.
Je vous demande d'adopter cette proposition.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Des observations, des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Madame LAMANT reprend la parole pour présenter le point 6.bis qui a été rajouté et qui ne faisait pas partie des documents que vous aviez initialement reçus pour les raisons que j'indiquais tout à l'heure.

6BIS. Signature d'une convention avec le Groupement d'Intérêt Public de Réussite Éducative (GIP RE)

Sophie LAMANT
Tout à fait, puisque nous avons eu une réunion mardi, et que l'on nous a obligé à passer cette convention à ce Conseil Municipal. Beaucoup de municipalités sont ennuyées car elles doivent passer leur Conseil Municipal en novembre, et les enjeux financiers sont quand même importants.
Je vous propose donc de passer la convention avec le GIP Réussite Éducative afin de percevoir 40 000 € que la Métropole a maintenu malgré un contexte financier restreint. Nous sommes très attachés à l'égalité des chances. C'est pourquoi, nous voulons maintenir les aides pour les enfants et les familles en difficulté éducative et scolaire. Ce projet a un coût prévisionnel de 96 000 € que nous avons calculé au plus juste avec une participation Mairie de 52 000 €. Je vous propose de l'adopter et j'espère que vous allez le faire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Avez-vous des questions mes chers collègues ?

Laurent MERIC
Oui, s'il vous plaît. Simplement sur l'aspect financier, la participation de la commune au programme de réussite éducative pour l'année dernière était de 78 000 €. Donc, elle est plutôt réduite cette année. Y a-t-il des actions qui n'apparaissent plus et que vous avez du sacrifier ?

Sophie LAMANT
Il s'agissait d'un projet et il avait été surévalué. Si vous regardez la participation réelle du compte administratif que vous devez avoir, il est de 95 290 €. Donc, nous avons calculé au plus juste sans surévaluer les budgets car il est important d'être au plus réel de ce que nous proposons, de ce que nous faisons.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Concrètement, auparavant, le montant de la commune était calculé avec un prévisionnel qui était notamment basé sur un dispositif qui aujourd'hui n'existe plus en terme de cohésion sociale et qui s'appelle « accès aux loisirs ». Ce dispositif n'existe plus ; il n'est plus financé par la CAF. Il était de 28 500 €. Auparavant, nous inscrivions un prévisionnel dans le tableau que vous avez dans la convention du GIP. Aujourd'hui, le montant inscrit dans la convention tient compte du compte administratif 2014 qui était de 96 288 €, quand au budget primitif nous avions inscrit 126 000 €, mais cela correspondait à un primitif. La suppression de l'accès aux loisirs n'avait pas été prise en compte l'an dernier lorsque nous l'avons voté.

Sophie LAMANT
Ceci tient compte du retrait des 28 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
L'an dernier, nous avions voté une somme qui était en fait un prévisionnel de 126 000 €. Nous aurions du en fait régulariser depuis l'an dernier. Depuis l'année précédente, l'accès aux loisirs représente un montant de 28 500 €. Ce dispositif qui s'appelle « action 5 » a disparu. A présent, on nous demande de voter et d'inscrire dans la convention du GIP la somme qui a été réellement concernée l'année précédente, qui était pour l'année 2014 de 96 288 €.
Monsieur MERIC, nous avions inscrit 126 000 €, nous avons dépensé 96 000 €. Cela aurait été plus facile si nous avions inscrit les chiffres. Vous aviez supprimé une action en 2013 qui s'appelait « accès aux loisirs » pour un montant de 28 500 €, ce qui correspond exactement au différentiel.

Laurent MERIC
Je relisais le compte-rendu du Conseil Municipal de l'an dernier lorsque nous avions évoqué ce sujet et dans lequel vous disiez effectivement que *« sur l'année 2014, nous passons de 102 000 € à 128 000 €. Et je tiens à faire remarquer que nous avons fait le choix de faire porter l'essentiel de cette augmentation par la ville de Balma, c'est-à-dire que la ville s'engage fortement dans ce travail de cohésion sociale, d'action sociale puisque la participation de la ville était de 54 000 € en 2013, de 78 665 € en 2014. Nous pensons que ces actions agissent fortement pour assurer la cohésion sociale notamment dans les quartiers ayant un habitat social important. Je veux noter que cette augmentation se fait alors que les autres partenaires se stabilisent ou se désengagent ».* C'est ce que vous aviez dit lors de ce Conseil Municipal.
Donc, effectivement, nous revenons au niveau de 2013.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, parce que nous avions demandé l'an dernier lorsque nous sommes arrivés à la négociation du GIP, le maintien d'un dispositif qui n'existait plus, « l'accès loisirs », et dont nous n'étions pas informés. Ceci dit dans les bilans que nous avons faits, auparavant l'action comprenait une quarantaine d'enfants. Dans la convention que nous vous proposons, et que vous avez lue, cela concerne une cinquantaine d'enfants. Nous avons donc augmenté d'une dizaine d'enfants ce dispositif notamment pour les personnes en difficultés, puisque c'est le sens de cette convention.

Laurent MERIC
Tout à fait, avec notamment, les enfants qui grandissent, qui vont au collège et qui continuent à être suivis pas ce dispositif et c'est très bien.

Sophie LAMANT
Exactement.

Laurent MERIC
Si vous le permettez, j'avais une autre question. Lorsque vous aviez organisé une réunion de quartier à Noncesse, il y a quelques mois juste avant l'été, vous aviez indiqué, notamment pour des raisons budgétaires et d'équilibre entre les quartiers, vous alliez certainement supprimer l'action n°6, « projet lecture », avec la facilitation d'abonnement aux bibliothèques pris en charge par les familles. Vous aviez annoncé que cette action serait certainement supprimée. Et je vois avec satisfaction que finalement cette action est maintenue dans ce projet, et je voulais que vous puissiez nous confirmer que les familles auront toujours accès aussi facilement à la bibliothèque et à la lecture, et je veux vous en remercier.

Sophie LAMANT
Absolument. Les familles continueront à venir regarder les abonnements et échanger. C'est très important.

Laurent MERIC
Merci Madame LAMANT.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. D'autres questions ? Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous en remercie.

Monsieur BASELGA présente le point 7 et concerne l'éclairage public.

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

7. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Création de l'éclairage public du futur terrain synthétique mixte sur le complexe sportif municipal avenue des aérostiers

Michel BASELGA
Merci Monsieur le Maire. Suite à la demande de la commune du 27 Avril 2015 concernant l'éclairage du futur terrain synthétique du complexe sportif, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de cette opération en conservant les mâts existants. Ce projet comprend la fourniture et pose de 4 projecteurs par mâts de type grands espaces 2000 W Iodures Métalliques, remplacement des traverses métalliques. Les projecteurs proposés nouvelle génération sont plus petits, moins lourds et ont une prise au vent limitée. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit : TVA (récupérée par le SDEHG) de 9 362 €, part gérée par le Syndicat de 22 500 €, part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) de 30 013 €, pour un total 61 875 €. Afin de poursuivre les études de ce projet, le SDEHG sollicite l'engagement de la commune sur sa participation financière.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous des questions ? Madame BAHUREL ?

Sylvie BAHUREL
Vous pouvez me confirmer que le terrain synthétique sera derrière le dojo contre la rue des Jardins ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est le terrain en bordure de l'avenue des Arènes, entre cette dernière et la rue des Jardins.

Sylvie BAHUREL
J'ai également une question par rapport à la cage de lancer qui va être démontée. Avez-vous pu décider du lieu de son déplacement ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien sur. Cela a été fait en concertation avec le CAB (Club Athlétique Balmanais) qui occupe cet espace de lancer qui n'est pas sur occupé. Mais nous avons quand même souhaité le leur déplacer et il sera relocaliser en accord avec eux.
Pour le terrain synthétique, le marché a été attribué il y a quelques jours. Les travaux commenceront dès la notification des subventions du Conseil Départemental. Les matériaux choisis sont très qualitatifs et permettent de limiter l'arrosage. Nous avons donc prévu de faire des aménagements autour, notamment l'accès goudronné, la mise en place de rambardes, d'un trottoir en bordure de terrain et nous avons demandé, avec ces dispositifs, la labellisation de la Fédération Française de Foot et de la Fédération Française de Rugby. Le projet sera présenté mais nous attendions de sélectionner l'entreprise. Il sera présenté au foot et au rugby dans les jours qui viennent et c'est l'entreprise qui mènera cette représentation car nous sommes en réalité sur quelque chose, vous l'imaginez, de très technique, avec des dizaines de produits différents. Je peux vous dire que la version que nous avons choisie est très qualitative. Cela sera présenté dans les jours qui viennent.
Comme vous le voyez dans la délibération, nous avons effectivement conservé l'éclairage public puisque de toute façon, c'était une des conditions de l'homologation.

Sylvie BAHUREL
J'ai encore une question. Justement, vous parlez de ce projet qui va être présenté au foot et au rugby. Ne pouvons-nous pas être invités pour ce genre de réunion ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce projet sera présenté lors de la prochaine commission travaux par Michel BASELGA, si cela n'a pas été déjà fait ?

Michel BASELGA
Pas encore.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est le lieu de présentation de tous les travaux de la ville.
Mais c'est une réunion qui se fait entre les présidents de clubs et l'élu responsable du dossier, c'est-à-dire Mr LARROCA et Mme RIGOLE qui s'occupent de la vie associative.
Je mets au vote la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Michel BASELGA conserve la parole.

8. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) – création de deux points lumineux en parallèle de la réfection du revêtement de la Place des Paveurs

Michel BASELGA
Suite à la demande de la commune du 9 Juillet 2015 concernant l'éclairage public Place des Paveurs, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante : mise en place de 2 ensembles mâts de 5 m de hauteur et 2 appareils décoratifs 70 W SHP, identiques aux ensembles du parking de la résidence voisine. Vous ne le voyez pas très bien sur la place mais il y a deux immeubles qui ont été construits. Ils ont donc éclairé leur parking et pour être homogènes, nous prenons les mêmes types de candélabres. Et nous allons nous occuper d'éclairer la partie commune. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit : TVA (récupérée par le SDEHG) de 1 748 €, part gérée par le Syndicat de 5 600 €, part restant à la charge de la commune (estimation) de 4 202 € pour un total de 11 550 €.
Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Des observations, des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Michel BASELGA
Je voulais rajouter un petit complément au sujet de la place des Paveurs. Les deux promoteurs ont tout de même fait des dégâts car le chantier n'avait pas du être très bien suivi, et ils referont la place des Paveurs à leurs frais et non aux frais de la collectivité. Je tenais à le dire car nous avons pas mal bataillé depuis un an. Les promoteurs prennent un peu trop souvent leurs aises, et c'est une bonne chose que, lorsqu'ils dégradent l'existant, de toujours leur mettre en contrepartie à charge la réfection.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous pouvons aussi remercier les services qui ont travaillé à vos côtés sur ce dossier.

Michel BASELGA, vous conservez la parole.

9. Dénomination des voies desservant l'ensemble des bâtiments projetés sur le terrain sis lieudit Nicolaou, entre avenue de la Plaine et l'avenue Charles de Gaulle

Michel BASELGA
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du lotissement au droit du giratoire Charles de Gaulle du côté du tennis, dans l'angle du chemin de la Plaine. Une réflexion a été menée sur la dénomination des voies qui desserviront l'ensemble des bâtiments projetés sur le terrain sis lieudit Nicolaou, entre l'Avenue de la Plaine et l'Avenue Charles de Gaulle. Dans un secteur où sont implantés l'aérodrome de Lasbordes et la Ligue de Tennis, les thèmes choisis pour ces dénominations sont l'aviation et le tennis.
Dans cette logique, les noms suivants sont proposés, tel qu'indiqué sur le plan :

- Rue ROLAND-GARROS (1888-1918)
  qui est un des premiers pilotes qui a traversé la Méditerranée pour se poser à Bizerte ;
- Rue Jules VEDRINES (1881-1919)
  qui s'est posé sur le toit des galeries Lafayette à Paris ;
- Rue et Passage Georges GUYNEMER (1894-1917)
  dont on ne reviendra pas tellement il est célèbre ;
- Impasse Jean BOROTRA (1898-1994)
  C'est un des quatre mousquetaires en tennis ;

- Impasse Jacques BRUGNON (1895-1978)
  Idem pour lui ;
- Impasse Henri COCHET (1901-1987) ;
  Idem pour lui ;
- Impasse René LACOSTE (1904-1996)
  Idem pour lui ;
- Passage NICOULAOU
  nous avons conservé l'appellation toponymique du secteur.

Afin d'éviter toute confusion dans l'avenir, les plaques mises en place pour les rues Jules VEDRINES et Georges GUYNEMER ainsi que pour les quatre impasses et le passage Georges GUYNEMER préciseront qu'il s'agit de voies privées.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est le projet Bouygues Immobilier. Avez-vous des questions ?

Laurent MERIC
C'est effectivement le projet Bouygues immobilier entre l'avenue de la Plaine et l'avenue Charles de Gaulle. Par rapport aux noms, c'est vrai que nous sommes près le la Ligue de Tennis, et une avenue « Suzanne Lenglen » avait déjà été nommée pas très loin. Dans la continuité, faire appel aux 4 mousquetaires est une très bonne idée.
Je voulais évoquer le lien avec l'aérodrome de Lasbordes, et donc vous faîtes appel à des personnalités célèbres dans le monde de l'aviation. Il est vrai que ce qui régit notre ville, et c'est assez orignal, c'est que nous avons essayé de donner au cours du temps – vous y avez pris part Monsieur BASELGA bien sur - des noms de rues cohérents autour d'un certain nombre de thèmes, et il se trouve qu'entre le Cyprié et Saint-Clair, il existe aujourd'hui déjà des rues qui portent des noms d'aviateurs célèbres. J'ai noté la rue Clément Ader, la rue Robert Moraine, la rue René Couzinet, la rue Pierre Latécoère, la rue Édouard Nieuport, qui sont des rues faisant référence à des aviateurs. Et donc faire ici référence à des aviateurs alors qu'il y a un quartier assez loin de celui-ci et qui porte déjà des noms sur ce thème, je pense que cela peut semer un peu de confusion. C'est ma première remarque Monsieur BASELGA. La deuxième, c'est que sur l'ensemble des noms proposés, il n'y en aucun nom de femme qu'il s'agisse de tennis ou d'aviation. Pourtant, on peut trouver le nom de femmes célèbres qui ont été à la tête d'avions, et je trouve un peu regrettable de ne pas y avoir pensé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Excusez-moi Monsieur MERIC, ce n'est pas passé en commission ?

Laurent MERIC
C'est passé en commission.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce serait bien que vous ayez ces discussions en commission, et que vous fassiez des propositions en commission. Avez-vous fait des propositions en commission ?

Laurent MERIC
Je vous fais ici une remarque. Vous la prenez ou pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous faîtes des remarques mais vous ne faîtes pas de propositions.
Dans ces commissions, si vous n'étiez pas d'accord avec les noms qui étaient présentés, il fallait proposer d'autres noms. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Laurent MERIC
Parce que la commission n'est pas une commission où nous partageons et où nous proposons. C'est une commission au cours de laquelle vous nous informez de ces noms. Nous prenons acte. On ne nous associe pas à un travail collectif dans ces commissions, Monsieur le Maire. Nous regardons ensuite à postériori ce dont il s'agit et nous faisons part de nos réflexions au moment du Conseil Municipal puisque la commission a eu lieu il y a à peine quelques jours.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je pense que vous vous trompez.

Laurent MERIC
Non, je ne me trompe pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Les commissions sont là pour faire des propositions si vous n'êtes pas d'accord. Lorsque nous avons fait une commission et qu'en commission Enfance et Scolarité, est passé le règlement intérieur des cantines, il me semble que vous l'avez fait. A moins, que vous ne suiviez pas toujours la même règle. Il me semble que vous aviez fait des propositions sur des amendements à ce règlement intérieur, et que d'ailleurs nous avions repris pour un certain nombre d'entre eux. Sur cette commission travaux, il faut faire des propositions si les noms ne vous vont pas. Vous ne l'avez pas fait. Nous débattons aujourd'hui sur quelque chose dont vous avez déjà débattu en commission. Ou les commissions servent à quelque chose et on continue à les faire. Elles ne sont pas obligatoires. Si vous me dîtes qu'elles ne servent à rien, nous ne les ferons plus car cela demande beaucoup de travail aux élus et aux adjoints, ou alors, vous pensez qu'elles servent à quelque chose et vous faîtes des propositions et des déclarations dans ces conditions. Mais nous ne pourrons pas continuer à faire des commissions si vous précisez qu'elles ne servent à rien alors qu'en partie, nous les faisons pour vous. Madame DARBIN-LANGE ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Je vais prendre la parole parce que ces propositions sont passées en commission Monsieur NIETO.

Charles NIETO
Je n'ai pas commencé.

Fabienne DARBIN-LANGE
A chaque fois, nous vous demandons si vous êtes d'accord. Et je me souviens très bien qu'à ce moment là, vous avez dit « tout va bien ». Mais je crois que le plus important, ce n'est pas le nom des rues. C'est ce qui se passe sur ce permis et le recours de la Préfecture qui vient de retoquer ce permis à cause du pixel (200 habitants par ha), et c'est écrit dans le recours du Préfet, alors que vous nous aviez dit toutes ces années que ces pixels n'étaient pas prescriptifs. Cela me semble vraiment important. Nous pouvons en discuter et en débattre.

Laurent MERIC
Volontiers, mais terminons sur la première question.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous n'allons pas terminer sur la première question. Vous n'aviez qu'à faire des propositions en commission. Je suis désolé. J'ai le compte-rendu. Monsieur NIETO y était. Il n'a rien dit, il aurait dû.
Question suivante.

Charles NIETO
Je ne fais pas de polémique. Je dis simplement que sur la commission, je prends acte de ce que l'on me dit. J'ai demandé à plusieurs reprises un certain nombre de documents que l'on ne m'a pas donnés car vous n'en remettez pas. Donc, si vous préférez, c'est une appréciation que l'on partage après d'autant plus que pour ce projet, Monsieur BASELGA, vous m'avez dit que vous ne pouviez pas donner de documents car le permis était en cours. Donc, ne venez pas sur ce terrain. Ce sont des observations et une réflexion du groupe d'opposition. Ce n'est pas une agression vis-à-vis de vous et du travail en commission. C'est simplement un enrichissement. Ce sont des observations, ne soyez pas comme ça.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je veux simplement vous indiquer que cet enrichissement malheureusement ne sert à rien parce qu'à moins de retirer la délibération, nous ne pouvons pas prendre en compte vos remarques. Faîtes nous des propositions.

Laurent MERIC
Si vous voulez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La commission a eu lieu. Je ne sais pas comment vous travaillez dans votre groupe et je n'ai pas de leçon à vous donner. La commission a eu lieu le 5 mai 2015.

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, prenez le bon compte-rendu, c'était le 22 septembre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai la date du 5 mai 2015. Même depuis le 22 septembre. Vous n'avez pas été capable de fournir une proposition. C'est de la folie. Je ne veux pas que vous continuiez dans ce domaine sans quoi je serai obligé de vous couper la parole. Est-ce que vous vous imaginez le niveau des débats que nous avons ici ? Nous vous proposons des noms de rues ; il y a des commissions ; vous êtes dans les commissions ; lorsque vous n'y êtes pas, vous nous le reprochez ; et quand vous y êtes, vous ne travaillez pas.

Laurent MERIC
Vous plaisantez ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si vous aviez voulu faire des propositions, c'était le lieu. Ou bien alors, j'en ai assez. Je supprimerai ces commissions que je ne suis pas tenu légalement de mener et de proposer. C'est Madame DARBIN-LANGE qui a la parole sur le sujet suivant. Le sujet est clos au niveau des noms. Et si cela ne vous va pas, c'est pareil.

Laurent MERIC
Non cela ne me va pas. Nous n'avons pas fini.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE a la parole sur le sujet suivant. Monsieur MERIC, les commissions sont le lieu de proposition lorsque ces sujets sont présentés.

Laurent MERIC
Inaudible.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce sont des mots. Cela n'a pas de sens. Il y a des commissions. Quand vous n'y siégez pas, cela ne va pas, quand vous y siégez, cela ne va pas non plus. Nous proposons des noms en commissions. Si les commissions sont uniquement des informations, nous ne les ferons plus car vous avez les informations dans la convocation du Conseil Municipal. L'objet des commissions est que vous puissiez poser des questions, que vous puissiez éventuellement proposer des choses notamment sur des noms de rues. Donc, vous ne l'avez pas fait. J'estime que sur ce sujet, le débat est clos même si ce que vous avez dit peut paraître juste, vous aviez qu'à le proposer lors de la commission… Comment ?

Laurent MERIC
Je redemanderai la parole.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE a la parole sur le projet Bouygues Immobilier et je souhaiterais que le débat se situe de façon un peu plus élevé plutôt que systématiquement vous plaindre des comités de quartiers, des commissions municipales, de ce que l'on dit, etc. Essayez d'élever un peu le débat comme vous l'avez fait dans d'autres délibérations antérieurement mais là franchement, faire le reproche sur les noms débattus en commission, c'est trop. Madame DARBIN-LANGE, vous avez la parole.

Fabienne DARBIN-LANGE
Merci Monsieur le Maire. Effectivement, la commission avait bien eu lieu en mai. Et pour la commission du 22 septembre, les noms qui ont pu être proposés concernent Vidailhan.
Pour le projet Bouygues, sachez que je regrette beaucoup le recours du Préfet, car c'était un très joli projet. Comme vous pouvez le voir, il est peu dense, il est très vert, et nous préservions le tissu existant. Ce projet a été évidemment proposé et présenté aux riverains qui l'avaient bien accepté. C'est un projet qui nous tient à cœur. Pourquoi ? C'est un projet exemplaire. D'abord, il faut savoir que sur le bas-côté, pas très loin du rond-point, doit venir s'installer une crèche pour enfants malentendants et enfants handicapés, d'une part. D'autre part, c'est un projet qui comportait 42 % de logements sociaux dont 17 % à destination des militaires. 25 % de logements sociaux comme la loi Duflot nous en fait l'obligation et 20 % d'accession sociale. Aujourd'hui, ce projet fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif sur l'unique raison d'un manque de densité par rapport aux pixels qui ont pu être placés sur la zone. Bien que je ne faisais pas partie du Conseil Municipal, j'avais tout de même suivi attentivement les discussions qu'il y avait pu avoir sur l'urbanisme de Balma, puisque comme tout Balmanais, j'étais particulièrement interpellée par ce qui se passait sur ces pixels. A l'époque, j'avais cru comprendre - et je suis sure que je ne m'étais pas trompée – que l'équipe en place soutenait que ces pixels n'étaient pas prescriptifs, qu'il s'agissait bien évidemment d'indications mais que finalement, cela n'apportait pas grand-chose. Et aujourd'hui, le Préfet nous dit que ce n'est pas conforme aux pixels. Non seulement, il ne nous dit pas c'est un pixel entre 140 et 200 habitants par ha, il nous dit bien que ce sont 200 habitants par ha. En plus, ils prennent la fourchette haute du pixel. Quand nous savons que sur Balma, il y a 48 pixels qui ont été localisés y compris sur des terrains agricoles, cela veut dire que demain, le Préfet va attendre de nous que nous ouvrions à la constructibilité ces terrains agricoles. On marche sur la tête. Heureusement, que nous avons fait des demandes contraires dans le cadre de la révision du SCOT pour supprimer ces pixels. Mais pour les terrains constructibles, il reste encore un certain nombre de pixels qui ont été mis majoritairement à vocation d'habitations. Cela veut dire que nous allons nous battre évidemment. Nous avons trouvé quelques vices de procédure, même si ce n'est jamais aussi simple au niveau juridique. Mais il est très important que l'on prenne conscience que demain tous nos permis seront regardés à la loupe par le Préfet, et que ce qui a été fait par le passé nous plombe extrêmement fort. Et personnellement, j'ai le sentiment d'avoir été trompée. Non ce n'est pas la campagne. Je m'occupe de l'urbanisme Monsieur MERIC et croyez bien que je fais en sorte que nos engagements de campagne soient tenus. Je fais en sorte que Balma soit préservé. Et quand je vois que ce qui a été fait par le passé, va réellement nous handicaper très fortement alors que l'on nous avait dit que ce n'était pas un problème et que l'on devait vous faire confiance. Finalement, c'est le contraire qui arrive, alors oui, permettez-moi, comme le dirait Madame PICHON lors de la réunion, de m'offusquer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La commission dans laquelle a été décidée la dénomination de ces rues était bien le 5 mai 2015. Vous avez mis ce que je vous disais en doute, et c'était bien le 5 mai 2015. Je propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, nous n'avons pas voté la délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous passons au point 10.

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, nous n'avons pas voté la délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, j'ai indiqué que nous passions au vote. Je vous ai demandé : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Monsieur BASELGA présente la dénomination de Thégra qui elle, est passée à la commission du 22 septembre.

10. Dénomination de l'«avenue de Thégra »

Michel BASELGA
Une réflexion a été menée sur la dénomination de la voie qui relie la Route de Gauré (RD.66) à la Route de Lavaur (RD.112). Cette voie réalisée depuis très longtemps au droit de chez Truffaut n'avait pas d'appellation. C'était un bel oubli et comme il y a eu des incidents, des accidents, nous nous sommes rendu compte du problème. Compte tenu de la proximité du Château de Thégra et pour éviter toute polémique féminine ou masculine, nous avons proposé « avenue de Thégra » du nom du château qui bien entendu est un vieux château du Xème siècle et qui est sur les hauteurs.
Madame Anne DE COURREGES, propriétaire du Château de Thégra a donné son accord et s'est trouvée très honorée sur ce projet de dénomination.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Des observations, des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Monsieur VERNEY présente la décision modificative n°1.

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

11. Budget de la Ville 2015 : Décision Modificative n°1

Marc VERNEY
Je vais vous présenter la première décision modificative du budget 2015 qui a été votée en début d'année. L'objet de cette délibération est de passer un certain nombre de régularisations que je vais vous décrire. Comme le budget qui est équilibré, bien évidemment cette délibération est elle-même équilibrée de manière à ce que, s'agrégeant avec le budget, cela nous donne un budget modifié et équilibré également.
Nous allons regarder la section de fonctionnement dans un premier temps. Vous voyez qu'à la section des recettes, nous allons inscrire un total de 163 253 € qui est constitué essentiellement d'une atténuation de charges. En fait, ce sont des remboursements divers de charges liés soit à des remboursements Sécurité sociale, soit à des contrats aidés. Nous avons également un produit de recettes de 41 180 € au chapitre 75 qui correspond à des remboursements d'heures de décharge syndicale qui nous sont remboursés par le CNFPT. Je fais une petite parenthèse en précisant que l'on intègre dans cette DM la compétence de l'aire des gens du voyage. C'est une compétence qui est transférée depuis le début de l'année à la Métropole dans le cadre d'une convention présentée lors du dernier Conseil Municipal et nous sommes néanmoins obligés d'écrire les opérations qui concernent cette compétence sur le budget 2015, et les opérations seront régularisées au titre du budget 2016 par la Métropole. Dans ce cadre, il y a le droit de stationnement des gens du voyage qui s'élève à 16 000 € au chapitre 70 et à la participation de l'AGA pour 31 000 € ainsi qu'un petit résidu de produits exceptionnels pour 723 €. Voilà en recettes la somme de 163 253 €.
En dépenses, nous avons principalement des charges à caractère général pour 132 073.00 €, constituées par une régularisation d'assainissement de la piscine pour les années 2010-2014. Il s'avère que la Métropole avait oublié de nous facturer ces opérations de 2010 à 2014. Donc, nous sommes en discussion avec la Métropole pour voir comment lisser cette régularisation sur un certain nombre d'années et nous inscrivons au budget 2015 la somme de 44 708 € à ce titre. Nous avons également 30 000 € de surcoût d'électricité. Nous avons également l'écriture de l'étude d'urbanisme

réalisée par l'AUAT, qui était inscrite à la section d'investissement mais qui compte-tenu de sa modalité de facturation, est à inscrire au budget de fonctionnement pour 36 600 €. Nous avons également des charges au titre de fournitures pour l'aire des gens du voyage. De même que tout à l'heure, je voudrais parler des recettes. C'est une dépense qui sera reprise dans le budget 2016 par le transfert de la compétence à la Métropole. Nous avons des produits supplémentaires pour les crèches et écoles, des crédits scolaires liés à une classe supplémentaire ouverte à José Cabanis. Nous avons au chapitre 12, 31 000 € de salaire lié à la personne en charge de l'aire des gens du voyage, et enfin une petite somme de 180 € au titre de la coopérative scolaire liée à la classe supplémentaire ouverte à José Cabanis.

Je vous propose de passer à la section d'investissement avec un montant beaucoup plus faible pour un montant de 750 € à la section recettes qui sont liés à des quotients remboursés par les gens du voyage au titre de l'année 2015. En dépenses, nous avions prévu des dépenses imprévues. Nous allons donc utiliser ces dépenses imprévues à hauteur de 11 795 €, donc réduire ce chapitre 20. Nous allons également réduire au titre du chapitre 23 le crédit de paiement qui était inscrit au groupe scolaire José Cabanis de manière à pouvoir passer en immobilisation corporelle un certain nombre d'opérations. Au chapitre 16, nous aurons le quotient des gens du voyage en dépenses pour l'année 2014 et l'année 2015, à hauteur de 1 500 €, puis des immobilisations corporelles qui sont constitués par un certain nombre d'investissements que nous avons du réaliser. Je vous les cite un peu rapidement : les cibles de tir à l'arc, une auto-laveuse à la piscine, changement de chambre froide à Marie Laurencin, le compresseur du restaurant Gaston Bonheur qu'il a fallu changer, un routeur de liaisons satellites à l'aire des Carènes et puis du matériel audio pour la classe supplémentaire ouverte à José Cabanis. Enfin, au chapitre 23, nous inscrivons aussi des travaux au titre de l'accessibilité handicapés pour la somme de 2 880 €. Nous nous retrouvons avec 750 € de part et d'autre au titre de cette section investissement. Je vous propose donc de donner votre accord pour cette DM 1.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur VERNEY. Avez-vous des questions ou des commentaires ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Merci Monsieur VERNEY, c'est une délibération à caractère essentiellement technique. Dans la Mesure où nous nous sommes abstenus sur le vote du budget, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci nous le notons. Pas d'autres interventions ? Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Nous notons l'abstention des élus de l'opposition, comme vous venez de le souligner.

- **Délibération adoptée à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Nous allons maintenant passer à une série de délibérations sur la culture, et Monsieur GINESTE a la parole.

COMMISSION CULTURE

12. Manifestation « en attendant le Quai… »

François GINESTE
Monsieur le Maire, merci. Le point 12 concerne la culture scientifique. Je rappelle que c'est la 24ème édition de la fête de la science et nous allons accueillir à Balma la manifestation « En attendant le quai ». Il faut donc signer une convention de partenariat avec Toulouse Métropole qui organise cette manifestation. En attendant le quai, c'est l'ancien festival de la Novela qui est organisé par Toulouse Métropole. En attendant l'ouverture d'un nouvel équipement dédié à la culture scientifique qui

s'appelle « quai des savoirs » situé allées Jules Guesde et qui est actuellement en cours de rénovation. Monsieur le Maire propose l'accueil de trois animations tout public sur le territoire de la commune :

- Exposition qui aura lieu ici-même, salle du Conseil Municipal, autour des « sociétés animales », du lundi 12 octobre 2015 au vendredi 6 novembre 2015 ; une dizaine de panneaux vont montrer la vie des animaux en société ouvrant sur un débat « mieux vaut-il vivre seul ou accompagné ? » Vous verrez comment les animaux s'organisent en société ; quelquefois cela peut servir d'exemple pour les hommes.
- Conférence « la biodiversité, à quoi ça sert ? » donnée par Jean-Baptiste de Panafieu le vendredi 16 octobre 2015 à la bibliothèque municipale. Jean-Baptiste de Panafieu est agrégé de sciences naturelles, docteur en océanologie, il a publié de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique. Cette conférence aura pour objet de savoir quelles espèces il faut protéger. C'est quand même vrai en termes d'actualités puisque beaucoup d'espèces disparaissent. Que doit-on protéger ? Les baleines ? Les moustiques ? etc. Il y aura un débat intéressant.
- Accueil de l'animation « Science Tour » avec Gaston le Fourgon (camion-labo) le lundi 2 novembre 2015, place de la Libération. C'est le camion réplique de l'émission « c'est pas sorcier » qui est de retour à Balma. L'an dernier, il avait présenté au Bois de Lagarde un thème scientifique sur l'eau. Cette année ce sont des ateliers ludiques toujours en direction des enfants des écoles et la thématique sera la lumière dans le cadre de l'année internationale de la lumière et le climat en amont de la conférence internationale qui se tiendra à Paris en fin d'année. Ce minibus est équipé d'outils pédagogiques et numériques à l'usage des enfants et des écoliers. Ce sont trois manifestations qui montrent que Balma est vraiment la ville partenaire de Toulouse Métropole.

Nous avons reçu cette année en 2015 la compagnie Cadence qui avait fait un atelier pour les enfants avec un spectacle très bien. Nous avons reçu le Marathon des Mots avec le comédien Pierre Santini. L'an prochain, nous avons un projet en cours d'élaboration sur le théâtre avec Toulouse Métropole. Nous sommes vraiment un partenaire important de Toulouse Métropole. Toutes ces manifestations sont en entrée libre et gratuite, et afin de formaliser ce partenariat, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec Toulouse Métropole durant la manifestation « en attendant le Quai… », pour l'accueil de ces trois animations.

Sophie LAMANT
Et je rajouterai Monsieur GINESTE que cela profite aussi à toutes les écoles de Balma. C'est un plus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des questions mes chers collègues ? Je vous propose la mise aux voix de la délibération.
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

François GINESTE garde la parole pour le point 13.

13. Manifestation « les Métropolitaines »

François GINESTE
Le point 13 concerne la rencontre avec un auteur de bandes dessinées. C'est en avant première du festival de BD de Colomiers. Nous allons accueillir la manifestation « les Métropolitaines » qui est une manifestation de Toulouse Métropole avec des rencontres d'auteurs. Nous avons la rencontre avec l'auteur de bande dessinées Cyrille POMES et cela aura lieu le 12 novembre 2015 à 20 h à l'auditorium. Cyrille POMES en avant première du festival de Colomiers va présenter en dessinant son dernier album sur la révolution syrienne. Cela s'appelle « la dame de Damas ». Cet ouvrage est disponible à la bibliothèque de Balma. Cela a été écrit par Jean-Pierre FILIOU et les dessins sont de Cyrille POMES. C'est une histoire d'amour qui se passe aujourd'hui à Damas en Syrie. C'est un thème d'actualité et je pense que le débat sera riche et intéressant. Retenez bien cette date.

Afin de formaliser ce partenariat, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec Toulouse Métropole, pour l'accueil de cette animation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des questions ? Madame PREVEL, vous avez la parole.

Mathilde PREVEL
Au nom du groupe d'opposition, je voudrais dire notre satisfaction à ce que les balmanais puissent continuer à bénéficier de la dynamique métropolitaine et de la qualité des manifestations organisées par le service culturel de la métropole. Je voulais juste souligner un point d'attention. Il faut que nous veillions à ce que la dynamique métropolitaine ne dispense pas la ville de Balma d'avoir sa propre politique culturelle, audacieuse et bien encrée dans son territoire, et notamment dans sa dynamique sociale locale, de manière à ce qu'elle émane aussi de sa population et que l'on n'oppose pas les professionnels de la culture qu'ils soient publics ou privés pour ne pas faire de la culture un bien de consommation, un divertissement plus ou moins élitiste ou populaire, mais qui soit bien encré dans la réalité locale.

François GINESTE
Je ne sais pas ce que je dois répondre car cela ne se rapporte pas à ce que j'ai présenté puisque l'entrée est libre et gratuite, et pour tous. Balma organise bien évidemment d'autres manifestations destinées à tout public, et on y tient particulièrement. Mais je partage votre avis sur la culture.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame PREVEL. Mes chers collègues, nous mettons aux voix la délibération si vous le voulez bien. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.
Nous avons épuisé les délibérations.

POINT SUR LES COMPETENCES DELEGUEES

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez eu un résumé et un compte-rendu des décisions que j'ai prises au titre des compétences déléguées.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

Signature de contrats de prestation de service
Le 24 juin 2015

- Pour de multiples activités réalisée dans le cadre de l'après-midi récréatif et culturel « Le F'Estival des Enfants » se déroulant sur la commune de Balma le samedi 27 juin 2015
  avec :
  - **Sarah Branger-Luquet**
    Le montant versé par la commune est de 300 €
  - **Le Temps du Mouvement**
    Le montant versé par la commune est de 210 €
  - **Association LudiSciences**
    Le montant versé par la commune est de 275 €
  - **Association Décade**
    Le montant versé par la commune est de 700 €
  - **Association Ça Boom et Cie**
    Le montant versé par la commune est de 400 €
  - **Tout pour l'Animation**
    Le montant versé par la commune est de 800 €

- **Association Air Aventure**
  Le montant versé par la commune est de 300 €
- **Association Long Age**
  Le montant versé par la commune est de 450 €
- **Association Sites touristiques Ariège**
  Le montant versé par la commune est de 313 €
- **Association Les Petits Débrouillards**
  Le montant versé par la commune est de 1 180 €
- **Association Urban Style**
  Le montant versé par la commune est de 500 €
- **Compagnie Lézards de la scène**
  Le montant versé par la commune est de 470 €
- **Association L'Œil aux Aguets**
  Le montant versé par la commune est de 594.97 €

Signature d'un contrat de prestation avec le Service cinéma et audiovisuel de la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (Cinefol 31)
Le 6 juillet 2015
- Pour des séances de cinéma en plein air les 17 juillet 2015 à l'Esplanade du Cyprié, le 7 août 2015 au Jardin du Vidailhan et le 28 août 2015 à la Résidence Noncesse
- Le montant versé par la commune est de 4 200 €

Signature d'un marché avec la société AROEVEN AQUITAINE
Le 18 août 2015
- Pour l'organisation d'un séjour de loisirs durant les vacances de la Toussaint
- Le montant versé par la commune est de 5 430 € TTC

Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Familiale d'Animation de Petite Enfance
Le 1er septembre 2015
- Pour la mise à disposition de locaux communaux de l'Espace Cyprié à des créneaux horaires déterminés, jusqu'au 1er juillet 2016
- A titre gracieux

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

Signature de l'avenant 12 à la convention-cadre du 23 mai 2005 avec l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine)
Le 11 mai 2015
- Pour définir et préciser le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle de la ville de Balma est déterminé au regard du programme partenarial d'activités de l'AUAT
- Le montant de la subvention pour l'année 2015 de la ville de Balma à l'AUAT est de 42 000 €

Signature d'un avenant au marché passé avec la société COFELY AXIMA
Le 9 juin 2015
- Pour l'exploitation des installations de chauffage, ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, des installations photovoltaïques, des installations de la piscine ainsi que le remplacement en fourniture et pose de pièces défectueuses
- Sans incidence financière, cet avenant ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2015 afin de permettre des interventions techniques consécutives à la vidange de la piscine

Signature d'un marché avec la société JEAN LATOUR
Le 30 juin 2015
- Pour la réalisation de travaux de peinture et de revêtement de sols souples dans différents bâtiments communaux
- Le montant maximum d'engagement annuel est de 150 000 € HT

Signature d'un marché avec la société FONDASOL
Le 1er juillet 2015
- Pour des missions géotechniques, géologiques et hydrologiques pour les chantiers de bâtiment et de VRD
- Le montant maximum d'engagement annuel versé par la commune est de 25 000 € HT

Signature d'un marché avec la société AD VALIDEM
Le 7 juillet 2015
- Pour les travaux de réfection des faux plafonds de l'école élémentaire du groupe scolaire Saint-Exupéry
- Le montant de la dépense à engager est de 18 128,40 € HT

Signature d'un marché avec la société ISS HYGIENE ET PREVENTION
Le 6 août 2015
- Pour des prestations de dératisation, démoustication et désinsectisation
- Le montant dépendra des prestations effectuées des prestations effectuées

Signature d'un marché avec la société AGORESPACE
Le 7 août 2015
- Pour la réalisation de deux terrains multisports de type city stade
- Le montant versé par la commune est de 129 446 € HT

Signature d'un marché avec la société PLANETE JEUX
Le 31 juillet 2015
- Pour la réalisation de travaux de traçage de lignes blanches dans les groupes scolaires Marie Laurencin et José Cabanis
- Le montant versé par la commune est de 6 970 € HT

Signature d'un marché avec la société SCOPELEC pour la fourniture et la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur le périmètre des nouveaux bâtiments du cœur de ville
Le 11 septembre 2015
- Pour la fourniture et la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur le périmètre des nouveaux bâtiments du cœur de ville
- Le montant versé par la commune est de 6 599 € HT

VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Signature de conventions de mise à disposition d'installations sportives situées au Parc de Lagarde :
- **avec la société CELAD**
  Le 23 juin 2015
  à titre gracieux du 23 juin 2015 au 30 juin 2016
- **avec l'association CLUB POSITIVE VIBRATION**
  Le 24 juin 2015
  à titre gracieux du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016

Signature d'une convention avec le Comité d'Entreprise de la société LATECOERE
Le 17 juillet 2015
- Pour la mise à disposition de la commune de Balma d'installations sportives appartenant au CE Latécoère et se situant sur la commune de Balma, en raison de la carence d'installations sportives au regard des demandes des associations balmanaises
- A titre gracieux, sous réserve de l'entretien courant et des travaux d'entretien courants par la commune de Balma

Signature d'une convention avec l'association « Pétanque Club de Lasbordes »
Le 5 août 2015

- Pour la mise à disposition, dans un but d'intérêt local, d'un local dit « Foyer de Lasbordes » sis 10 rue Van Gogh à Balma ainsi que 27 terrains de pétanque attenants ainsi que, sous certaines conditions, 4 terrains situés à l'intérieur du boulodrome couvert
- À titre gracieux

ADMINISTRATION

Signature de l'avenant 2 au marché avec la société SFR BUSINESS TEAM
Le 26 juin 2015

- Pour les services de téléphonie fixe et mobile, lot 1, téléphonie filaire accès principaux
- Sans incidence financière, cet avenant ayant pour objet de prolonger la durée du marché, compte tenu du changement d'opérateur lié au renouvellement du marché et afin d'assurer la continuité du service public et qu'il est indispensable de prévoir une période transitoire jusqu'au basculement sur le réseau du nouveau titulaire

Signature de l'avenant 1 au marché avec la société ORANGE
Le 6 juillet 2015

- Pour les services de téléphonie mobile, lot 3, téléphonie mobile
- Sans incidence financière, cet avenant ayant pour objet de prolonger la durée du marché, compte tenu du changement d'opérateur lié au renouvellement du marché et afin d'assurer la continuité du service public et qu'il est indispensable de prévoir une période transitoire jusqu'au basculement sur le réseau du nouveau titulaire

Signature d'un marché avec la société BUROFFICE
Le 4 août 2015

- Pour l'acquisition de fournitures de bureaux (lot 1 : 14 000 €) et papier pour imprimantes (lot 2 : 9 000 €)
- Le montant maximum de dépense à engager pour 14 mois est de 23 000 € HT

Signature d'une convention avec la SPA de TOULOUSE (Association Toulousaine pour la Protection des Animaux)
Le 5 août 2015

- Pour une mission d'accueil des animaux errants
- Le montant versé par la commune est de 1 728,62 € au titre de l'année 2015

Avez-vous des questions concernant cela ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, j'ai effectivement une question à vous poser concernant les compétences déléguées que vous avez exercées. Dans ces compétences déléguées, il est fait état d'un contrat que vous avez passé avec la société SCOPELEC pour la fourniture et la mise en place d'un système de vidéo-surveillance sur le périmètre des nouveaux bâtiments du cœur de ville. Il est précisé dans le compte-rendu des décisions que vous avez prises que vous l'avez fait pour un montant de 6 599 € HT. J'ai demandé que me soient communiqués un certain nombre de marchés afférents à ces compétences déléguées, dont ce dernier. Vous ne m'avez pas adressé le marché mais uniquement l'arrêté du Maire. Cet arrêté précise que le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est de 65 900 € HT qui seraient imputés sur les crédits inscrits au budget 2015. Ma première question Monsieur le Maire est de savoir quel est le montant du marché que vous avez passé avec SCOPELEC. Ma deuxième question, c'est que vous avez semble-t-il décidé d'installer de la vidéo-surveillance sur le cœur de ville. Pouvez-vous partager avec l'ensemble des élus et donc la représentation citoyenne des balmanais vos intentions ? De quoi s'agit-il, de vidéo-protection ou de vidéosurveillance ? Pour surveiller quels endroits précisément ? Est-ce que cette vidéosurveillance fait l'objet d'une demande en Préfecture, d'une information de la commission nationale informatique et libertés ? Cette dernière est-elle reliée à un central de surveillance avec des possibilités d'intervention en fonction de ce qui

sera vu sur la vidéo ? Bref, pouvez-vous expliquer aux Balmanais et aux élus qui le représentent le projet que vous avez déjà signé avec une entreprise ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
L'arrêté que j'ai pris avec la société SCOPELEC est d'un montant de 6 599 €.

Laurent MERIC
Il est noté sur celui que vous m'avez transmis 65 990 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez un arrêté de quelle date ?

Laurent MERIC
J'ai un arrêté reçu en Préfecture le 18 août et affiché le 9 septembre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On ne vous a pas transmis le bon arrêté. J'ai un arrêté du 11 septembre 2015 qui annule et remplace celui du 18 août 2015. Il y avait une erreur dans l'arrêté. Ce n'était pas 65 990 € mais 6 599 €. Nous pouvons vous le faire passer. Je vous rassure là-dessus. L'arrêté qui concerne SCOPELEC n'est pas de 65 990 € mais de 6 599 €. J'ai pris un arrêté en date du 11 septembre et affiché le 17 septembre, annulant et remplaçant celui du 18 août 2015. Je suis désolé que l'on ne vous ait pas fait parvenir le bon document. « Mea culpa ». Mais je lève votre inquiétude.

Laurent MERIC
Nous sommes le combien aujourd'hui ? C'était simplement pour vous dire également que j'ai demandé le marché et vous m'avez envoyé l'arrêté. Ce que je demande, c'est que l'on m'envoie le marché et de savoir ce que vous avez convenu avec la société.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais vous dire ce qui est convenu. Je vous rappelle simplement que nous avons déjà eu cette discussion en Conseil Municipal.

Laurent MERIC
Non, vous avez juste donné une information et il n'y a pas eu de débat ni de discussion.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous avais donné le montant. Cela remonte à 5 ou 6 mois car nous avons eu des délais d'instructions qui étaient très longs avec la Préfecture car nous installons une caméra et pourquoi installons-nous une caméra ?

Laurent MERIC
Cela n'a jamais été dit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si.

Laurent MERIC
Vous ne nous aviez pas dit que vous installiez une caméra.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, j'ai souvent évoqué le problème du cœur de ville. Il y a quelques mois, la promenade haute a été fermée car ce secteur a été mal conçu malgré les mises en gardes que nous avions faites à l'époque en commission travaux avec Michel BASELGA sur la facilité pour les enfants à enjamber le garde-corps et à aller d'une part sur la casquette béton au dessus de la salle des fêtes et d'autre part sur les verrières. Au mois d'avril 2014, des enfants ont enjambé et marché sur les verrières, et ont fragilisé et cassé ces dernières. Nous avons considéré qu'il y avait un risque grave. Je n'avais pas envie d'être responsable, d'autant plus que je n'avais ni fait ni validé ces travaux, d'un accident qui serait survenu. Nous avions pris à cette époque la décision de fermer la promenade en attendant qu'elle soit sécurisée. Je vous avais dit que nous avions interrogé l'architecte sur les

différentes mesures à envisager et que les mesures envisagées par l'architecte ne nous convenaient pas :

- première mesure : rehausse de garde-corps, ce qui aurait rendu inesthétique l'aspect architectural de la place notamment vu d'en bas ou de la route de Mons ;
- deuxième mesure : très lourde. Mettre en bas des escaliers et des cheminements - de celui qui part de Marie Laurencin et de celui qui part de la halte-garderie - des portails et au pied de l'escalier qui donne sur la place du niveau central de mettre un tourniquet qui allait se fermer automatiquement le soir à partir d'une certaine heure au-delà de laquelle nous ne souhaitions plus qu'il y ait des promeneurs dans ce secteur. Les coûts proposés par l'architecte étaient pharaoniques.

Nous avons donc essayé de prendre à la fois des mesures qui soient justes, qui ne dénaturent pas les lieux, qui soient le moins couteuses possibles et qui permettent d'assurer la sécurité des personnes qui emprunteraient cet espace. Nous avons estimé que la mise en place d'une caméra de surveillance fixée sur le mur haut de la salle des fêtes projetée vers la promenade haute et notamment prenant en vue la verrière et ce que j'appellerai la casquette qu'il y a au dessus de la salle des fêtes, permettrait en apposant des panneaux « site sous vidéo-protection » de dissuader des enfants, et peut-être même des adolescents ou des adultes, d'enjamber et de passer sur les verrières. En tous cas, avec la vidéo-protection, nous aurions la possibilité de visionner si besoin était les vidéos dans un délai qui est à déterminer, en général dix à quinze jours, et cela permettrait ainsi d'identifier les personnes et éventuellement d'aller chercher les auteurs de ces faits. Cette démarche s'est faite dans l'urgence, et vous voyez bien que l'urgence dure car la Préfecture nous a demandé tout un tas de documents complémentaires que nous avons fournis. Je crois que nous passons en commission aux alentours du 15 novembre. Dès cet accord, nous l'installerons et nous ouvrirons enfin de nouveau la promenade haute permettant de relier le haut de la rue des Mimosas à l'école Marie Laurencin. Le marché concerne cette vidéo-protection là.

En parallèle, sur un tout autre sujet, puisqu'il s'agit de sécurité globale de la ville, j'ai demandé à Henri VIDAL de travailler à une étude de mise en place de vidéo-protection déployée dans l'ensemble de la ville mais qui n'a rien à voir avec ce sujet qui est fait pour pallier au fait que des enfants montent sur les verrières.

Henri VIDAL est en train de se renseigner. Je suis favorable à la mise en place de vidéo-protection en des endroits stratégiques de la ville, principalement aux entrées et sorties de la ville, notamment le long de la route de Castres. Deuxièmement, les lieux seront à déterminer à partir d'un diagnostic qui sera établi comme cela se fait et de coutume avec la gendarmerie et qui nous permettra de déterminer la mise en place de vidéo-protection dans des lieux stratégiques, au centre-ville, au niveau des équipements sportifs, au niveau des équipements publics. Je vais passer la parole à Monsieur VIDAL.

Henri VIDAL

Simplement pour rajouter les groupes scolaires. L'ensemble de la commune sera pourvu. C'est à l'étude.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Pouvez-vous nous rappeler le processus Monsieur VIDAL ?

Henri VIDAL

En principe, c'est d'abord une démarche vis-à-vis du Référent sûreté Haute-Garonne, qui est détaché à la Gendarmerie et qui a pour compétence de travailler avec la Préfecture, qui vient sur le terrain. C'est la commune qui définit le projet, la Préfecture qui nous accorde ou pas les projets que nous souhaitons mettre en place, ou qui nous en impose d'autres. Une demande est faite à la Préfecture. Ensuite, la Préfecture nous accorde le projet en théorie. Si le référent l'a validé, il nous l'accorde. Mais derrière, il y a toute une procédure à mettre en œuvre, à savoir la création d'un comité d'éthique pour mettre en œuvre ce principe…

Vincent TERRAIL-NOVÈS

… où généralement est associé l'opposition…

Henri VIDAL

Effectivement.

Ensuite, bien évidemment la CNIL rentre en œuvre pour les compétences et les droits de chacun. Partant de là, la conservation des images est basée sur 12 jours. C'est ce que l'on fera sur Balma, si toutefois nous le mettons en œuvre, car nous pouvons travailler entre 8 jours et un mois. Pour la capacité d'enregistrement, compte tenu de l'extension sur la commune, je pense que 12 jours suffiront largement pour la commune de Balma.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Merci. Vous nous avez livré beaucoup d'informations. Je vais commencer par la dernière. La vidéo-protection ou surveillance, il y a une nuance entre les deux. En tous cas, le dernier projet dont Monsieur VIDAL vient de nous parler, c'est juste de l'enregistrement. Il n'y a pas un central qui surveille les images en tant réel ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non. Ce dont vous parlez est effectivement de la vidéo-surveillance. Nous parlons de vidéo-protection.

Laurent MERIC
C'est pour que chacun puisse s'approprier l'information et que la distinction entre surveillance et protection soit claire pour l'ensemble de nos concitoyens ici présents. Pour ce qui est de la vidéo-protection sur la ville, j'ai bien noté que vous aviez un projet en cours. Vous faites ce soir une information au gré de la question que nous vous avons posée sur la vidéo-surveillance du cœur de ville, et nous vous en savons gré. Nous souhaitons qu'au-delà du Comité d'éthique, et avant qu'un comité d'éthique ne soit mis en place, que si vous créez un groupe de projet, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, autour de Monsieur VIDAL, nous sommes tout à fait disponibles pour y participer. En effet, nous n'avons aucune idée préconçue sur la vidéo-surveillance ou vidéo-protection, et donc nous sommes attentifs à toutes les propositions, les solutions, qui permettent d'améliorer la sécurité de notre commune et de nos concitoyens. Donc là-dessus, aucune problématique. Et nous sommes prêts à travailler avec vous pour bien comprendre ce qui va être fait, voir quels sont les endroits les plus opportuns sur la commune lorsque vous l'aurez décidé. Évidemment si vous souhaitez que nous participions ensuite, si vous mettez en place le projet, à un comité d'éthique, nous le ferons bien sur avec plaisir. Le second point, c'est la vidéo-surveillance du cœur de ville. Vous allez mettre une caméra sur la façade de la salle des fêtes pour surveiller la partie au dessus des commerces. Je n'ai pas bien saisi si c'était la seule mesure de sécurité ou si vous alliez aussi relever le garde-corps qui est devant. Vous ne touchez pas au garde-corps ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non.

Laurent MERIC
Donc, si je comprends bien, vous considérez que la seule présence de la caméra avec enregistrement ainsi que les autocollants sera suffisamment dissuasive pour que des jeunes, des enfants, des adolescents, la nuit par exemple ou même en journée, ne grimpent pas, comme vous l'avez fait remarquer, sur les verrières. Vous pensez véritablement que cette seule caméra est suffisamment dissuasive ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mes prédécesseurs pensaient que rien n'était nécessaire, et vous en faisiez partie.

Sophie LAMANT
Exactement.

Laurent MERIC
Ce n'est pas le sujet. Vous êtes méprisant lorsque vous dîtes cela. Il y a un problème. Vous nous dîtes votre solution mais moi, je vous interroge.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC, à cette étape, je vous ai indiqué que le relevé du garde-corps allait être profondément inesthétique puisqu'il faut le relever d'un mètre. Donc, avant je me donne la possibilité de trouver une solution qui ne mette pas en question l'esthétique. Vous avez vu que l'on a fait d'énormes efforts pour l'esthétique. Nous avons mis des arbres pour rendre plus agréable cette place.

Laurent MERIC
Ce n'est pas le sujet.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mais si. Aujourd'hui, nous proposons une solution qui à la fois protège l'esthétique mais aussi, nous l'espérons, aura un aspect dissuasif. Après, nous ferons le bilan. C'est 7 000 € HT. C'est acceptable à moindre coût, cela ne défigure pas le site. Donc, je vous dis oui ; nous allons essayer avec cela et si cela ne marche pas et que les faits se reproduisent, nous verrons ce que nous ferons après. Éventuellement, nous rehausserons le garde-corps. C'est la solution la plus plausible qui va être très coûteuse et inesthétique. Donc, nous voulons essayer de préserver l'esthétique en prenant des mesures qui dissuaderont des jeunes de passer par-dessus. Nous verrons. En tous cas, lorsqu'ils sauront qu'ils sont filmés et qu'ils peuvent être identifiés, peut-être que leur comportement changera. Nous verrons bien. C'est déjà une première étape d'un vide qui était immense et qui n'a pas mis longtemps à être occupé par les jeunes.

Laurent MERIC
J'attire votre attention sur le fait que cette dissuasion risque de ne pas être suffisante, et je pense qu'il faudrait peut-être envisager une autre protection dès à présent. Simplement, je veux également noter par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, simplement pour faire remarquer que vous faîtes souvent référence au passé. Je ne vais pas y faire référence car je n'étais pas aux affaires à l'époque de votre prédécesseur. Ce n'est pas l'objet. Simplement, vous avez noté tout à l'heure que vous étiez en commission travaux à l'époque où vous étiez dans l'opposition avec Michel BASELGA. Si je comprends bien, vous étiez deux en commission travaux ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, nous étions deux, mais souvent nous étions seuls car nous étions rarement disponibles en même temps.

Laurent MERIC
Le problème, c'est que lorsque nous sommes rarement disponibles, on est seul.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez un suppléant.

Laurent MERIC
Nous sommes seuls. Moi, je me souviens en commission finances, je vous ai vu souvent à trois : Monsieur VERNEY, vous-même et Monsieur BASELGA. C'était juste pour vous faire remarquer Monsieur le Maire que vous avez deux poids deux mesures, et c'est intéressant de le faire remarquer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Effectivement en commission travaux, Michel BASELGA et moi-même faisions notre travail, c'est-à-dire que l'on interpellait, on proposait des noms de rues lorsque cela n'allait pas et nous essayions de trouver des solutions.

Laurent MERIC
Je ne crois pas vous avoir beaucoup entendu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Normal. Vous ne siégiez pas dans cette commission ! Vous voyez que nos propositions étaient constructives car nous avions dit à cette époque qu'il y aurait des problèmes de sécurité. Ce qui s'avère exact, comme nous l'avions dit. Et nous verrons également à l'avenir si c'est vrai, que nous aurons des problèmes de squat sous l'escalier situé entre la salle des fêtes et l'école de musique et de

danse. C'est un lieu totalement obscur, sombre et à l'écart de tout. Nous l'avions également dit et nous verrons bien si nous avions raison à cette époque.

Laurent MERIC
N'oubliez pas de l'éclairer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Toujours sur la vidéo-protection ?

Laurent MERIC
Non, c'est bon ; sauf que je vous demande s'il vous plait si vous l'avez là, de me faire une copie tout de suite de l'arrêté.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous le fais passer tout de suite. Monsieur NIETO ?

Charles NIETO
Oui, pour sourire en faisant référence à Monsieur BASELGA quand il était dans l'opposition, je me rappelle que souvent ici, il donnait sa position en disant : si ça avait été moi, je l'aurais appelé de telle ou telle manière. Je pense que l'on en souriait. Nous le prenions avec sourire. Là, j'ai l'impression que vous êtes un peu agacé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cela ne m'agace pas. Ce qui m'agace, c'est de vous plaindre que nous ne faisons pas les commissions comme il faut et quand vous y êtes de ne pas en profiter. C'est cela qui m'agace et de nous faire des reproches après. Ou vous y allez et vous faites des propositions, ou vous vous plaignez qu'elles n'existent pas, mais après si on les fait pour que vous y alliez, tirez-en profit. Michel BASELGA reprenait en Conseil Municipal les propositions qu'il faisait en commission et qui étaient souvent refusées par l'élu en charge du dossier. Vous n'y étiez pas Monsieur NIETO. Madame BAHUREL ?

Sylvie BAHUREL
Juste sur le nom des rues, c'est en réunion de groupe que nous, les femmes, nous avons fait cette remarque qu'il n'y avait pas de noms de femmes. Monsieur NIETO n'y a pas pensé en commission, et c'est ensuite que nous en avons discuté. Voilà. Et c'est ainsi que cela arrive ici en Conseil Municipal. C'est tout.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Jean AIPAR.

Jean AIPAR
Je tiens aussi à signaler à l'opposition que la vidéo-protection faisait aussi partie d'une des promesses électorales, premièrement. Et deuxièmement, rassurez-vous, car je connais très bien aussi le dossier avec Monsieur Henri VIDAL, il y aura les autorisations et non pas comme votre ami, Monsieur MARSAL, qui a filmé tout à l'heure sans autorisation. C'est un autre débat. Mais ne vous inquiétez pas avec la CNIL et compagnie, tout va être « clean ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose d'avancer dans l'ordre du jour du Conseil Municipal. D'autres questions sur les compétences déléguées ?

Laurent MERIC
Non. Simplement, comme vous parliez des rues, je voulais dire juste quelque chose de très court et qui soit porté au compte-rendu de ce Conseil Municipal. Nous contestons la délibération n°9.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai mis la délibération aux voix. Vous n'avez pas manifesté pendant que la délibération était aux voix et vous n'avez pas indiqué si vous votiez pour ou contre.

Laurent MERIC
Nous avons exprimé que nous n'étions pas prêts à voter. Vous ne nous avez pas entendu. Vous avez fait voter cette délibération en force.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous voulez la revoter ? Cela vous fait plaisir Monsieur MERIC ? Je remets aux voix cette délibération.

Laurent MERIC
Non.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si Monsieur MERIC, cela me fait plaisir.

Laurent MERIC
Monsieur TERRAIL-NOVES, ce n'est pas le cas. Je vous dis que je conteste cette délibération. Et je vois bien votre embarras.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous remettons aux voix la délibération n°9 : **Dénomination des voies desservant l'ensemble des bâtiments projetés sur le terrain sis lieudit Nicolaou, entre avenue de la Plaine et l'avenue Charles de Gaulle.**

Laurent MERIC
Nous notons que vous remettez cette délibération aux voix.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie. Bravo. Nous vous applaudissons. Vous voyez Monsieur NIETO que l'on rit aussi.

Charles NIETO
Non, Monsieur le Maire, permettez-moi avec le sourire, de vous dire que ce que vous ne comprenez pas, c'est que chaque fois que l'on vous interpelle en Conseil Municipal ou pas, vous pensez que l'on vous agresse. Nous demandons des explications, c'est tout.

Pierre-André POIRIER
Monsieur NIETO, vous êtes définitivement très réjouissant ce soir. Je vous en remercie. Nous passons un très bon moment avec vous.

Charles NIETO
J'ai toujours le sourire, Monsieur POIRIER.

Laurent MERIC
Monsieur POIRIER, cessez votre mépris.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous avons des administrés qui sont venus nous voir. Monsieur MERIC, c'est moi qui distribue la parole et vous n'aviez pas la parole. Et je vous demande de cesser de ne pas respecter ce que je vous demande de faire, et le règlement de ce Conseil Municipal. Nous allons maintenant passer au vœu.

Jean-François ROBIC
Intervention sans micro – inaudible.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous êtes terribles aujourd'hui. Vous n'avez pas répondu Monsieur ROBIC, c'est pareil. Y a-t-il d'autres questions que les compétences déléguées ? Monsieur ROBIC ?

Jean-François ROBIC
Monsieur le Maire, premièrement, je souhaite signaler que sur la question concernant la vidéo-surveillance et la vidéo-protection, il conviendra d'être exact dans l'énoncé des différents points que vous listez dans le relevé des décisions prises car il est bien indiqué « vidéo-surveillance ».
Juste en dessous, signature d'une convention de mise à disposition d'installations sportives situées parc de Lagarde avec la société CELAD. Cela a été décidé le 23 juin 2015, à titre gracieux, du 23 juin 2015 au 30 juin 2016. Juste pour que nous comprenions bien, quel est l'objet de cette mise à disposition d'installations sportives sachant que c'est une société et non une association et que c'est fait à titre gracieux.
Vous avez dit tout à l'heure qu'en matière d'occupation du domaine public, vous souhaitiez que cela fasse l'objet d'une tarification. Après peut-être que cela justifie que cela soit à titre gracieux. Mais nous n'avons pas d'explications.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La société CELAD est le comité d'entreprises d'une entreprise d'informatique balmanaise, et c'est pour sa corporation et ses salariés. Madame RIGOLE qui connaît bien le dossier.

Corinne RIGOLE
Cela fait très longtemps qu'ils ont l'opportunité d'être sur ce terrain, depuis des années et des années. Nous l'avons donc effectivement renouvelé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'autres questions sur les compétences déléguées ? Bien.
Avant de passer au vœu, je voulais, au nom de l'ensemble des élus du Conseil Municipal, remercier le Comité des Fêtes de Balma et tous les bénévoles qui donnent très souvent sur leur temps de loisirs et sur leur temps personnel, pour faire vivre notre commune et faire en sorte que le lien social se crée entre les habitants, que nous ayons des points de rencontres, des moments forts dans la vie de notre commune. Et je crois que les fêtes de Balma, très franchement, ont été une fois de plus - mais c'est comme cela depuis des années - une très belle réussite. Mais je trouve que la moindre des choses est de les remercier, et nous vous demandons, Madame MASSOL, de transmettre notre message de remerciements et de reconnaissance à l'ensemble des membres du Comité des Fêtes dont d'ailleurs certains sont installés dans la salle. Nous vous remercions du travail que vous faîtes, de votre investissement, et je crois que la reconnaissance des Balmanais présents aux manifestations est en tous cas de nature à vous réjouir le cœur, et très certainement à la hauteur du temps que vous passez pour nous permettre de passer d'excellents moments tous ensemble. Et nous tenions à vous en remercier infiniment.

Anne MASSOL
Je vous remercie Monsieur le Maire. Je transmettrai.

L'ordre du jour appelle maintenant un vœu proposé par le groupe d'opposition. Qui veut soutenir et présenter le vœu ? Monsieur MERIC. Je vous laisse donc présenter le vœu et après j'ouvrirai la discussion.

Laurent MERIC
Simplement devant l'actualité et devant ce que nous sommes amenés à constater tous les jours. C'est vrai qu'avec ce qui s'est passé ce week-end à Cannes et Nice, l'actualité évolue vite. Mais il ne faut pas oublier ce qu'il se passe par ailleurs. Il nous semblait important de proposer ce vœu lié à la situation des réfugiés de Syrie, d'Irac, quelquefois de Lybie, qui vivent une situation particulièrement dramatique. Nous vous avons adressé ce vœu et je vais vous en faire lecture si vous le permettez Monsieur le Maire pour donner l'ensemble des éléments que nous voulons porter à connaissance et que nous voulons partager avec vous et vos collègues élus, de façon à montrer que la ville de Balma peut être solidaire des réfugiés et de cette situation internationale dramatique :

Vœu présenté par le Groupe constitué de Sylvie Bahurel, Christine Barbier, Jean-Pierre Lorré, Laurent Méric, Charles Niéto, Mathilde Prével, Jean-François Robic, Brigitte Rufié.

Depuis des mois, des conflits armés s'intensifient dans le pourtour méditerranéen, aux portes de l'Europe. Fuyant ces pays en guerre, plusieurs millions de personnes se réfugient dans les pays voisins avant, pour une partie d'entre eux, d'envisager de rejoindre l'Europe pour y demander l'asile politique.

Face à ces mouvements migratoires inexorables, notre pays se mobilise depuis plusieurs semaines pour créer les conditions d'un accueil digne et empreint d'humanité de ces populations.

Le 7 septembre dernier, le Président de la République, François Hollande, a réaffirmé que le respect des droits de l'Homme et du principe de dignité humaine font partie des principes fondateurs de notre République et de la construction européenne. C'est sur la base de ces principes qu'il a annoncé que la France allait accueillir 24 000 réfugiés sur les deux prochaines années.

Cette actualité nous appelle à assumer nos responsabilités d'élu(e)s de la République. Il en va de notre honneur de leur prêter main forte, comme notre pays a toujours su le faire. Les populations que la France a su accueillir dans l'Histoire sont maintenant notre richesse, elles sont les racines de notre diversité, une source d'ouverture et d'innovation.

Considérant le préambule de la Constitution de la République Française qui rappelle que «Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République»,

Considérant que, au delà des réponses que la communauté internationale et l'Europe doivent construire pour permettre les conditions du retour possible des réfugiés et déplacés dans leurs pays d'origine, il nous revient de répondre concrètement à ces familles qui vivent des situations dramatiques.

Considérant que les villes de l'agglomération toulousaine ont toujours su montrer dans l'Histoire leur solidarité et leur capacité d'accueil.

Ce fut le cas lors de l'exil républicain espagnol où 500 000 personnes avaient traversé la frontière pyrénéenne en quinze jours pour se réfugier dans nos territoires.

Ce fut toujours le cas en 1979, lorsque politiques et intellectuels français avaient mis leurs désaccords de côté et la France avait accueilli plus de 120 000 réfugiés vietnamiens et cambodgiens.

Ce fut à nouveau le cas en 1999 pour l'accueil des kosovars fuyant les exactions commises dans leur pays. Balma avait alors accueilli une dizaine de réfugiés.

Considérant les traditions humanistes des Balmanaises et des Balmanais,

Le conseil municipal de Balma, réuni dans sa séance du 8 octobre 2015, déclare par le présent vœu que la ville de Balma

☐Affirme sans réserve sa volonté de contribuer à l'accueil dans notre pays des demandeurs d'asile qui fuient les combats.

☐ S'engage à prendre part activement à l'accueil de réfugiés, notamment en mettant à disposition les logements d'urgence de la ville et les locaux d'hébergement temporaires pendant l'instruction des dossiers des demandeurs d'asile.

☐S'engage à rechercher, sur le territoire de la commune et en lien avec Toulouse Métropole, des solutions de logements pérennes pour les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après instruction de leur dossier.

Ainsi la commune de Balma se tient prête pour mobiliser les moyens dont elle dispose, afin d'accueillir des réfugiés sans discrimination d'origine ou de religion. Elle s'engage à coordonner ses actions avec les associations nationales et locales, les services préfectoraux, Toulouse Métropole, les autres collectivités et toutes les initiatives de solidarité citoyenne.

Le vœu s'arrête là. Je voudrais rajouter deux choses par rapport à ce vœu. Le premier, c'est que ce soir simultanément à notre Conseil Municipal, il y avait une réunion à la paroisse de Balma, puisque le Pape a demandé à l'ensemble des paroisses de notre monde de se réunir et de proposer un hébergement par famille et par paroisse. La paroisse de Balma se réunit ce soir pour en discuter. Je voulais le signaler puisqu'il y a concomitance entre ce vœu et leur réunion. Et je voudrais signaler aussi que la ville de Balma a déjà, semble-t-il, fait des choses puisqu'une famille d'Irakiens est arrivée

sur notre commune récemment et occupe le logement d'urgence situé à côté de l'école Gaston Bonheur.
Quatre personnes y sont hébergées avec un couple, leur petite fille de quelques mois et la maman de la jeune femme. Je m'en réjouis et nous nous en réjouissons. Il faut le noter. Cette famille est en France depuis un an et n'a toujours pas trouvé de solution pérenne à sa situation. Voici le sens du vœu que nous voulons porter, que nous voulons partager avec vous ce soir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur MERIC. Je voulais vous dire que c'est un sujet extrêmement grave et important qui touche l'humanisme de chacun, nous touche au plus profond avec des images insupportables et que tout le monde a condamné et pour lesquelles chacun s'est profondément remis en question - je crois que c'est le mot - devant des images et des évènements pareils. Cependant, le groupe majoritaire ne pourra pas voter le vœu tel que vous le proposez parce que, si nous sommes d'accord avec un certain nombre de choses, d'autres choses qui sont écrites nous paraissent insuffisamment précises ou nous paraissent incomplètes. Donc, nous ne pouvons pas voter le vœu en l'état. Je le dis d'autant plus facilement que cela n'a rien à voir avec la capacité et la volonté d'accueillir ou non puisque vous l'avez-vous-mêmes dit, Véronique VANTIN qui est adjointe au social et qui est en charge du logement depuis de longs mois déjà travaillait à l'intégration non pas d'une, mais de deux familles d'Irakiens, puisque vous savez qu'avant l'exil des syriens, nous avions des Irakiens qui étaient massacrés et qui fuyaient leur pays. Nous avons accueilli ces irakiens avec lesquels nous avions commencé à travailler il y a trois ou quatre mois, et il s'avère que les choses se sont décantées. Une famille était là depuis un peu plus longtemps et une famille est arrivée très récemment. Mais nous avions déjà travaillé et proposé l'accueil de ce que l'on appelle « les réfugiés ». Donc, je dis d'autant plus facilement que nous ne voterons pas le vœu mais qu'à côté de cela, au-delà des mots, nous agissons. Personne ne peut nous l'enlever. Cependant, je ne le voterai pas parce que j'aurais mis des choses qui ne sont pas très présentes et d'autres que je trouve insensées. L'État d'un côté nous coupe les vivres. Il y avait le 23 septembre dernier une mobilisation nationale des Maires de France pour manifester comme la diminution drastique des subventions, c'est-à-dire les dotations de fonctionnement des collectivités. Je vous rappelle que d'ici 2017, nous perdrons 1 million d'euros. Ce sont les chiffres officiels du Ministère des finances qui sont accessibles sur leur site dédié. L'État d'un côté nous coupe les vivres et d'un autre côté nous demande d'assumer, à nous, collectivités, communes, des choses qu'il est de son devoir d'assumer et qu'il n'est pas capable d'assumer. Il y a aujourd'hui 20 000 personnes en attente de places dans ce que l'on appelle les CADA (Centres d'Accueil et de Demandeurs d'Asile) que l'État n'est pas capable aujourd'hui de loger. Et l'État nous dit qu'aujourd'hui qu'il faut accélérer et aller encore plus vite sans nous dire comment on finance. Parce que 1 000 € par familles, c'est largement insuffisant. Deuxièmement, comment les intègre-t-on ? Troisièmement, comment suivons-nous ces personnes qui sont arrivées sur le sol français ? Il y a donc d'énormes interrogations et d'énormes questions pour lesquelles nous n'avons pas de réponses. Donc, l'État nous demande de faire ce que lui est incapable de faire, dans le même temps, il nous coupe drastiquement des moyens et des vivres.
Comme je l'ai dit, il manque 20 000 places en centres d'accueil pour les demandeurs d'asile. Nous avons, à Balma, pris la décision de loger ces personnes dans des logements temporaires. Mais ce sont des logements temporaires et nous les avons logés dans du temporaire car on sait que, le dossier mené en partenariat avec l'État et les associations qui s'en occupent, est suffisamment avancé pour que derrière, ils aient la faculté à échéance assez proche de payer eux-mêmes et d'être logés dans du logement social. L'État nous demande aujourd'hui de les héberger temporairement. Nous ne savons pas pendant combien de temps. Cela peut durer un mois, 6 mois, trois ans, nous n'en savons rien. Et je rajoute à cela que nous avons, dans ces logements temporaires, mis deux couples de personnes avec des enfants mais que dans le même temps, nous avons besoin de logements temporaires. Et ces logements temporaires sont régulièrement occupés à Balma. Il faut que vous le sachiez. Très souvent nous avons des familles ou des personnes qui sont maltraitées par un conjoint et qui subitement ont besoin de partir et n'ont pas de lieu où aller, et nous les accueillons. Il arrive également que des personnes se retrouvent dans des logements qu'ils louaient, qui sont vendus et ils ne savent pas ou aller, ou encore des personnes pour lesquelles la brutalité de la vie a fait qu'une situation de licenciement les a amenés dans le gouffre et ils ne peuvent pas subvenir à leur besoin dans la situation qu'ils connaissent.
Donc, Véronique VANTIN, très régulièrement, place des familles, des personnes, parfois avec ou sans enfants, dans le logement temporaire.

Ensuite, nous avons le flot très nombreux de demandeurs balmanais de logements sociaux. Nous avons une liste de plus de 300 personnes à Balma qui nous demandent des logements sociaux et lorsque nous attribuons des logements qui sont sur le contingent de la municipalité, systématiquement les balmanais qui en ont vent et qui demandent des logements sociaux viennent nous demander : pourquoi pas moi ? Donc, nous prenons la décision sur des critères qui sont objectifs et nous expliquons pourquoi nous avons pris une autre personne et pas eux. Et j'avoue que je serai très mal à l'aise, et ce serait très compliqué pour nous de faire comprendre à ces personnes que nous avons pris des gens qui étaient réfugiés, demandeurs d'asile alors que parfois, nous n'avons pas de logements à proposer pour des personnes qui sont dans des logements sociaux et dans des situations très compliquées, et parfois des logements très précaires, parfois même insalubres. Il n'y en n'a pas beaucoup à Balma mais il y en a quelques uns. Il y a énormément d'humidité malgré les travaux qui sont entrepris par les bailleurs sociaux. Il y a parfois des enfants asthmatiques. Nous essayons de les délocaliser mais ce n'est pas toujours facile ; il y a donc des gens qui sont en situation d'attente de logement de façon urgente et qui déjà ne comprennent pas lorsque l'on place d'autres balmanais. Donc, nous essayons de trouver une solution qui nous permet à la fois de faire un geste et de tendre la main à des personnes qui en ont tant besoin, car nous sommes humains et parce que la solidarité doit être exercée et nous l'exerçons. Nous n'avons pas attendu que l'on vienne nous voir. Nous n'avons d'ailleurs fait aucune déclaration dans la presse et je ne tiens pas forcément à ce que ce soit mis en avant. Nous avons travaillé parce que notre cœur nous disait de le faire avec Véronique VANTIN et l'ensemble de l'équipe municipale. Mais nous n'avons pas fait de publicité.
Pour les raisons que je vous ai dites, nous avons pris deux familles parce qu'il nous semblait que pour l'instant on s'occupe de ces deux familles, que l'on continue à les suivre, que l'on y passe régulièrement, et en parallèle, nous les avons orientées vers des associations caritatives qui aujourd'hui prennent en compte cette problématique. Enfin, nous avons des demandes individuelles de Balmanais. Nous avons reçu plusieurs fois des balmanais nous demandant ce qu'ils pouvaient faire. Nous les avons, conformément à la directive de Monsieur le Préfet, déconseillé d'accueillir chez eux à titre personnel des personnes réfugiées. En parallèle, en conférence métropolitaine le 17 septembre dernier, un groupe de coordination, composé d'un représentant élu de chacune des 37 communes de la Métropole, a été mis en place pour faire une cellule technique de coordination et de suivi. L'idée est que chaque commune prenne en charge une ou deux familles et qu'il y ait un groupe de coordination qui se mette en place. L'ensemble des maires ont voté cela. Je note que certains maires de la Métropole, qui n'ont pas été présents à la première réunion de coordination et de suivi, nous ont fait tout un tas de leçons en disant qu'il fallait accueillir des réfugiés… et pour autant tout le monde a voté cela à l'unanimité mais sachez que toute les communes n'ont pas accueilli de réfugiés aujourd'hui. Donc, la position qui a été la nôtre a été de faire ce qu'il fallait. Nous continuons. Nous étudions. Aujourd'hui, nous avons en réalité trois logements temporaires et deux seront occupés par ces familles. Madame VANTIN ?

Véronique VANTIN

Je tiens à préciser que nous n'avons pas sur Balma de logements d'urgence, comme vous l'avez mentionné. Nous avons des logements temporaires seulement. D'autre part, vous nous avez dit qu'en 1999, vous avez accueilli une dizaine de réfugiés. Nous, nous avons déjà accueilli 4 personnes dans le logement temporaire et 4 autres personnes sont en cours de logement. La proposition a été lancée. Nous attendons la réponse du bailleur. Nous sommes en relation avec des associations caritatives ainsi qu'avec la paroisse de Balma avec qui nous avons des échanges. Je remercie les nombreux balmanais qui ont offert d'accueillir généreusement et spontanément une pièce de leur logement, de leur appartement, pour accueillir ces personnes. Et comme l'a précisé Monsieur le Maire, la Préfecture nous avait demandé de dissuader ces personnes, de les remercier bien entendu et d'apprécier leur générosité mais de leur faire comprendre qu'il ne suffisait pas d'ouvrir la porte pour les accueillir, qu'ensuite il fallait pouvoir les gérer, les soutenir, en sachant que nous les avions là pour un certain temps et avec quels statuts, et en sachant également qu'il était long d'obtenir le statut de réfugié. Il y a d'innombrables démarches à faire et de longs mois peuvent s'écouler avant qu'ils l'obtiennent.
Monsieur le Maire vous a parfaitement expliqué. Et au vu de tous les éléments que Monsieur le Maire vous a exposé, je propose et je demande au groupe majoritaire de voter contre ce vœu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je crois que je vous ai donné un certain nombre d'éléments qui démontrent notre capacité à agir et, je pense, dans le sens de ce que vous souhaitiez. Maintenant, je n'aurais pas rédigé le vœu de cette façon. Nous aurions pu le dire d'une autre façon. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Je salue l'action que vous avez entreprise pour ces deux familles. J'ai utilisé le terme de logement d'urgence car c'est celui que nous utilisions avant. Je ne connais pas la différence et je vous prie de m'excuser. Pour moi, il s'agit du logement à côté de l'école Gaston Bonheur géré avec le Pactarim. C'est technique mais pas essentiel. Je voudrais dire que nous prenons acte de voter contre votre décision. Nous le regrettons car nous pensions qu'il aurait pu faire l'unanimité car il parlait d'élan de générosité. Il n'est nullement dans des considérations et des préalables politiques. Il s'agit de faire face à des urgences humanitaires et pas de faire de la politique politicienne. Je voulais juste faire référence à Alain JUPPE qui a ouvert les portes de Bordeaux en responsabilité et je voudrais juste le saluer car il appartient à votre famille politique, Monsieur le Maire, et que chacun apprécie, différemment selon l'endroit où il se trouve, selon les ambitions qui sont les siennes, les messages qu'il veut faire passer à son électorat. Chacun envoie les messages qu'il souhaite. Nous croyions sincèrement que ce vœu qui ne se voulait pas polémique aurait pu emporter l'unanimité de ce conseil municipal. En tous cas, pour notre part, nous voterons pour ce vœu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Dans la mesure où nous avons agi, je n'ai pas jugé bon d'amender le vœu dans un sens qui peut-être n'aurait pas obtenu votre approbation. Je respecte votre vœu. Nous allons le mettre aux voix.
J'aurais mis tout de même un mot sur l'État qui a aujourd'hui énormément de mal à assurer sa mission puisque l'accueil des demandeurs d'asile est de sa compétence.
Nous avons ensuite un problème d'intégration certain avec les problèmes du logement et de l'emploi. Je l'aurais mis quand même car il faut bien faire apparaître qu'aujourd'hui les communes font un effort sur une compétence qui n'est pas la leur. Je le dis d'autant plus facilement que nous avons agi. J'avoue que j'aurais été très mal à l'aise de ne pas voter votre vœu si en même temps, nous n'avions pas agi car cela eut été de la fuite. Dans la mesure où nous avons agi, nous n'allons pas tergiverser sur la réécriture du vœu.

Laurent MERIC
Si vous nous aviez envoyé une proposition, nous l'aurions analysée avec vous sans aucun souci à ce propos. Mais nous n'avons rien reçu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je comprends. Monsieur LORRÉ ?

Jean-Pierre LORRÉ
Je voudrais rajouter quelque chose car j'avoue que cette réaction d'étonne un peu. D'une part, vous comparez des situations dramatiques différentes. Puis, vous opposez les gens alors qu'eux-mêmes, vous le dites, font preuve de solidarité entre eux. Donc, je trouve ceci quelque peu déplacé. D'autre part, dans l'histoire, de nombreux français se sont retrouvés dans des situations dramatiques comparables. Il suffit de se souvenir de l'exode dans les années 40. Vous auriez sans doute fait partie des gens qui ont trouvé à l'époque de très bons arguments pour leur refuser l'accueil. Je suis un peu…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
…Je ne peux pas vous laisser dire ça Monsieur LLORE. Je crois que cela dépasse les bornes.

Jean-Pierre LORRÉ
Je l'ai dit en tous cas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ces propos n'engagent que vous. Cela n'a rien à voir avec la décision et avec les propositions que nous avons faites, ainsi que la décision que nous avons prise. Nous mettons maintenant aux voix ce vœu et puis terminé. Qui vote pour ? Nous notons le vote pour des élus de l'opposition. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 27 voix contre.

- **Le vœu est rejeté.**

Merci. Voilà mes chers collègues. Je clos à présent la séance du Conseil Municipal.

Laurent MERIC
Il me semble que vous faites les questions diverses après la clôture.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il y avait des questions diverses en plus de celles que vous aviez déjà posées.
La séance du Conseil Municipal est fermée. Si vous avez des questions diverses, j'y répondrai.

Laurent MERIC
Mais est-ce que vous pourrez le porter au compte-rendu s'il vous plait ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne peux pas rouvrir la séance du Conseil Municipal.

Laurent MERIC
Oui, mais vous pouvez toujours prendre…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, nous le remettrons au compte-rendu.

Laurent MERIC
Je voudrais revenir simplement sur deux, trois points car j'avais prévu effectivement de parler, mais Madame LANGE m'a précédé, du projet Bouygues que vous avez largement évoqué pour effectivement donner quelques précisions sur ce projet.
Vous parliez du SCOT mais également de la prescription. Je maintiens, Madame LANGE, parce que je l'ai sous les yeux – et vous pouvez le regarder en page 43 et en page 66 – qu'il est clairement exprimé « recommandations ». Les recommandations ne sont pas des prescriptions. C'est sur cela que se base le Préfet. Et la recommandation du SCOT de notre grande agglomération prévoit que si l'on est à moins de 500 m d'un tram ou d'un bus en site propre, ou à moins de 600 m d'un métro, nous sommes ce qu'ils appellent « ville intense » et que la recommandation à ce moment là est de 70 logements par ha. Il y a 2,5 ha. Cela aurait donc dû être 150 logements. Je pense que c'est là-dessus que se fixe le préfet. Pour autant, j'aimerais que vous nous donniez quelques précisions. Lors de la réunion publique sur le PLU, vous nous aviez indiqué que le Préfet avait attaqué ce permis pour densité insuffisante. Donc, pouvez-vous nous dire ce qu'il attend précisément ? Vous avez fait état d'un mémoire. Pourrions-nous en disposer pour voir comment appréhender le sujet ? Vous avez également évoqué lors de cette réunion qu'il y avait un vice de forme. Dans quoi ? Dans la procédure du Préfet ? Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce vice de forme qui, je vois, vous fait sourire, mais qui est intéressant à porter à la connaissance de l'ensemble des élus et de nos concitoyens.

Fabienne DARBIN-LANGE
Concernant le SCOT, il est clair que je ne vais pas vous parler trop juridique car je vais ennuyer tout le monde. Mais il s'agit d'un lien de compatibilité. Dans ce cadre d'un lien de compatibilité, ce n'est pas une recommandation, c'est une prescription. Une prescription est une obligation. Pour la première fois, le Préfet s'appuie sur ce lien de compatibilité pour rendre les pixels obligatoires. Il parle bien de 200 habitants à l'hectare. Concernant le recours, je ne vais pas vous le transmettre Monsieur MERIC. Pourquoi ? Parce que nous sommes en ce moment avec notre conseil en train de rédiger le mémoire en réponse. Il y a un certain nombre d'éléments que je souhaite encore étudier et pour tout avouer, ne transmettre qu'au tribunal administratif. Je ne souhaite pas que le Préfet ait connaissance des arguments que nous allons évoquer et développer avant que nous ne l'ayons déposé au tribunal administratif.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je conclue simplement sur ce dossier en disant qu'issue du suffrage universel, je ne suis pas prêt à me faire imposer les choses par l'État et par le Préfet. Je veux vous le dire clairement. Et je pense qu'à Balma, c'est nous qui décidons de l'urbanisme que l'on veut appuyer par le vote démocratique des Balmanais. Et il n'y a rien qui compte plus pour moi que ce que les gens ont validé

démocratiquement lors d'élections. Il ne s'agit pas de ne rien construire ; il s'agit de faire des logements et une part importante, qui plus est, de logements sociaux. Plus que ce que l'on aurait pu en faire. Donc, tout cela sera naturellement mis dans la balance. Il est évident que nous allons résister et que je suis prêt à aller très loin pour que l'on ne nous impose pas ici dans cette ville, tant que je serais Maire, des choses en urbanisme venues de l'extérieur. Nous aurons la possibilité en fonction des décisions prises de délivrer de nouveau un permis ou pas. Nous étudierons tout cela, mais on ne m'imposera pas de faire 220 logements là où j'estime avec mon équipe que 120 sont suffisants, parce que nous n'avons pas aujourd'hui les équipements et parce que la priorité, comme nous l'avons dit, c'était d'abord de terminer la ZAC de Vidailhan. A ce sujet, sur l'urbanisme, nous ne varierons pas. Nous irons jusqu'au bout dans cette détermination. Je voulais simplement que ce soit dit en guise de conclusion sur ce sujet. D'autres questions diverses ?

Laurent MERIC

Avant de poser une question, je voudrais saluer l'ouverture et l'inauguration de la Maison Pierre Ribet qui a eu lieu en fin de semaine dernière. Je suis arrivé un peu en retard, je suis désolé. On m'a dit que vous aviez fait un discours tout à fait consensuel et je veux vous remercier pour cela. Vous remercier aussi parce que finalement, ce soir, je suis le seul représentant de l'ancienne majorité, puisque Madame BARBIER n'est pas là, qui avait initié ce projet et qui est très fier de le voir abouti aujourd'hui avec les gens qui sont accueillis, des balmanais qui y travaillent. Cette belle idée est née, elle vit aujourd'hui et nous nous en félicitons. Je voudrais terminer par un autre côté de cet aspect là. C'est vrai que c'est l'AGAPEI qui a organisé cette manifestation en lien avec vos services, Monsieur le Maire, et je voulais vous rappeler l'article 50 de notre règlement du Conseil Municipal qui dit que dans un esprit républicain le Maire s'engage à convier l'ensemble des élus du Conseil Municipal aux manifestations importantes de la vie de la collectivité. Personnellement, je suis venu, mais nous n'avons pas été invités, nous élus de l'opposition. Il n'y a pas de polémique Monsieur le Maire. Je sais que l'AGAPEI est la puissance invitante mais je pense que les élus dans la globalité méritaient d'être invités à cette manifestation importante sur notre commune. Je voudrais vous signaler que vous pouvez bien sur penser à cet article 50. Bien sur c'est trop tard pour celui-là. Mais à l'avenir, n'hésitez pas à nous associer à de telles manifestations. Je vous remercie mais je veux non pas retenir ce dernier point mais l'ouverture et l'inauguration de cette maison.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Effectivement, nous n'avons pas du tout géré les invitations à cette manifestation et aucun élu du Conseil Municipal ici, y compris ceux qui font partie du Conseil d'administration, n'ont été conviés. Nous avons eu des rapports assez compliqués avec l'AGAPEI sur les derniers temps, peut-être ceci explique cela, puisque je les ai menacés il y a trois semaines de faire un esclandre le jour de l'inauguration si je n'obtenais pas ce que je demandais. Nous avions fléché des résidents, du personnel, des demandeurs d'emploi, et je n'ai eu aucun retour. Je trouve que les choses ne se sont pas passées comme elles auraient du. Ils m'ont fait parvenir les documents que je demandais depuis des mois la veille de l'inauguration. Vous avez d'ailleurs remarqué que je ne me suis pas trop étendu sur l'Agapei mais plutôt sur ceux qui avaient porté le projet, la réalisation, etc. Je suis navré qu'il n'y ait pas eu plus de considération à l'égard des élus actuels et précédents. La parenthèse est fermée. Y a-t-il d'autres questions diverses ? Non, je passe la parole à la salle.

Fin de la séance à 24 H 00.

Vincent TERRAIL-NOVÈS		Myriam ADDI-DUPUY	
Sophie LAMANT		Anne MASSOL	
Michel BASELGA		Bernard GODARD	
Véronique VANTIN		Lydie LENOBLE	
Jean-Jacques CAPELLI		Marguerite BATUT	
Corinne RIGOLE		Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA	
Valérie FLORENT		Jean AIPAR	
Pierre-André POIRIER		Corine RIBA	
Fabienne DARBIN-LANGE		Laurent MERIC	
Henri VIDAL		Christine BARBIER	
François GINESTE		Jean-Pierre LORRÉ	

Fabien LEMAGNER		Mathilde PREVEL	
Florence DUTERNE		Sylvie BAHUREL	
Olivier GOURICHON		Charles NIETO	
Marc VERNEY		Jean-François ROBIC	
Virginie NOWAK		Brigitte RUFIÉ	
Stephan LA ROCCA			

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Décision de créer un poste supplémentaire d'adjoint

- Vu l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, qui offre la possibilité de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
- Considérant que le Conseil Municipal dispose de toute latitude pour décider de ne pas pourvoir l'ensemble des postes d'adjoints auxquels il peut prétendre, et qu'en l'espèce l'effectif légal du Conseil Municipal de Balma est de trente-trois, le nombre d'adjoints au maire ne peut dépasser le nombre de neuf,
- Vu la décision du Conseil Municipal en date du 3 avril 2014 de créer sept postes d'adjoints,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste supplémentaire d'adjoint, dans le respect des dispositions de l'article L. 2122-2 précité, ce qui portera le nombre d'adjoints à huit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide :
Article 1 - de créer un poste d'adjoint au maire supplémentaire, ce qui porte le nombre d'adjoints à huit.
Article 2 - de charger Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection du 8ième adjoint.

POINT 2

Objet : Élection d'un adjoint au maire supplémentaire

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ce 8ème adjoint.
Il rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par les membres du Conseil Municipal.
Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4, L2122-7 du CGCT).
Après appel à candidature, Madame Fabienne DARBIN-LANGE se porte candidate.
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 3 avril 2014 fixant à sept, le nombre des adjoints pour la commune,
Vu la délibération du 8 octobre 2015 créant un poste d'adjoint supplémentaire pour la commune,
Il est procédé aux opérations de vote pour l'élection d'un adjoint dans les conditions prescrites par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu les résultats du premier tour de scrutin :
- Nombre de votants :
- Bulletins blancs ou nuls :
- Suffrages exprimés :
- Majorité absolue :

Madame Fabienne DARBIN-LANGE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée en qualité d'adjoint et immédiatement installée dans ses fonctions.

POINT 3

Objet : Indemnités de fonction du 8ème Adjoint au Maire

Monsieur le Maire expose que par délibération du 24 avril 2014, le montant global de l'enveloppe indemnitaire comprenant donc les indemnités du Maire, des sept adjoints et des neuf conseillers titulaires d'une délégation de fonction a été fixée au taux de 257,40 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique, soit :

- Pour le Maire à 65 % de l'indice brut terminal 1015
- Pour le 1er adjoint à 23,50% de l'indice brut terminal 1015
- Pour le 2ème au 6ème adjoint à 21,20% de l'indice brut terminal 1015
- Pour le 7ème adjoint à 10,70% de l'indice brut terminal 1015
- Pour les 9 conseillers délégués à 5,8% de l'indice brut terminal 1015.

Conformément aux articles L 2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer, dans les mêmes conditions, une indemnité de fonction au 8ème adjoint élu et installé ce jour.
Considérant que le conseiller délégué n°4, Madame Fabienne DARBIN LANGE, ne disposera plus de délégation en qualité de conseiller,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23,
Vu l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les taux maximum de référence des indemnités de fonction allouées au Maire,
Vu les articles L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le taux maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux,
Vu la délibération du 24 avril 2014 fixant les montants des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués,
Considérant que le montant des indemnités aux adjoints est modifié et que le nombre de conseillers délégués passe à huit conformément au tableau suivant.

Après en avoir délibéré,
- FIXE le montant de l'indemnité de fonction du 8ème adjoint à 10.70 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique, avec prise d'effet au 9 octobre 2015,
- DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article du budget primitif,
- DIT que le montant global de l'enveloppe initiale reste inchangé.
- APPROUVE le nouveau tableau récapitulatif modifiant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal à savoir :

Tableau récapitulatif

Nom de l'élu(e)	Prénom de l'élu(e)	Qualité	Taux/IB 1015	Brut mensuel en €	Ecrêtement
TERRAIL-NOVÈS	Vincent	Maire	65 %	2 470.96	non
LAMANT	Sophie	1° adjoint	21.20 %	805.91	non
BASELGA	Michel	2° adjoint	21.20%	805.91	non
VANTIN	Véronique	3° adjoint	21.20%	805.91	non
CAPELLI	Jean-Jacques	4° adjoint	18.60%	707.07	non
RIGOLE	Corinne	5° adjoint	21.20%	805.91	non
FLORENT	Valérie	6° adjoint	21.20%	805.91	non
POIRIER	Pierre-André	7° adjoint	10.70%	406.76	non
DARBIN-LANGE	Fabienne	8° adjoint	10.70%	406.76	non
VIDAL	Henri	Conseiller délégué n°1	5.80%	220.49	non
GINESTE	François	Conseiller délégué n°2	5.80%	220.49	non
LEMAGNER	Fabien	Conseiller délégué n°3	5.80%	220.49	non
DUTERNE	Florence	Conseiller délégué n°4	5.80%	220.49	non
GOURICHON	Olivier	Conseiller délégué n°5	5.80%	220.49	non
VERNEY	Marc	Conseiller délégué n°6	5.80%	220.49	non
NOWAK	Virginie	Conseiller délégué n°7	5.80%	220.49	non
LA ROCCA	Stéphan	Conseiller délégué n°8	5.80%	220.49	non
Montant global de l'enveloppe			257.40%	**9 785.02**	

POINT 4

Objet : Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il convient :
- de fermer 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet à 12h00/35h00,
- d'ouvrir 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet à 22h00/35h00, en raison d'une mission supplémentaire attribuée à l'agent affecté à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2015.

POINT 5

Objet : Mise en place d'un nouveau tarif pour l'occupation de la place du cœur de ville à BALMA

A compter du mois d'octobre 2015, diverses manifestations et notamment un marché à la brocante vont être organisés sur le site du cœur de ville, sis place de la libération à Balma.
Ces manifestations constituent une occupation privative du domaine public à des fins généralement commerciales, il s'avère donc nécessaire de les réglementer en fixant notamment un tarif d'occupation applicable aux étalages et structures qui seront installés sur le site.
A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un tarif unique pour l'occupation du domaine public lors de manifestations spécifiques installées sur la place de la libération et de le fixer à 2.80 €/ml/jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver les nouvelles modalités de tarification de l'occupation du domaine public sis place de la libération à Balma ;
- d'appliquer cette tarification à compter de la première édition du marché à la Brocante qui aura lieu le dimanche 18 octobre 2015.

POINT 6

Objet : Modification de la contribution minimale des usagers bénéficiant de la carte « vacances loisirs »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Garonne modifie les barèmes de réduction à appliquer aux familles bénéficiant de la carte vacances loisirs à compter de septembre 2015, selon la grille ci-après :

QF (Quotient Familial) en euros	0-400 €	401-600 €	601-800 €
Montant des réductions CVL par jour ALSH (zone 2)	5 €	4 €	3 €
Montant des réductions CVL par jour pour les séjours (zone 2)	18 €	12 €	10 €

Si cette aide dépasse le tarif journalier fixé par la Ville et afin de conserver une participation financière de tous les usagers, il sera demandé à ces familles une contribution minimale de 1 € par jour de présence pour les QF CAF inférieurs à 400 €, de 1.50 € par jour de présence pour les QF CAF compris entre 401 € et 600 € et de 2 € par jour de présence pour les QF CAF compris entre 601 € et 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- adopte la nouvelle grille tarifaire de la CAF de Haute-Garonne pour les usagers de la carte « vacances loisirs » à compter du 1er septembre 2015,
- approuve la contribution minimale restant à la charge des familles,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à cet effet.

POINT 6.BIS

Objet : Signature d'une convention avec le Groupement d'Intérêt Public « Réussite Educative »

Monsieur le Maire rappelle que le Programme de Réussite Educative Grand Toulouse est porté par le Groupement d'Intérêt Public de Réussite Educative (dénommé GIP RE), créé le 6 mars 2008, par la signature d'une convention constitutive entre les partenaires concernés.
Cette structure juridique a pour mission de faciliter la mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire par Toulouse Métropole et des actions de proximité par les communes éligibles aux programmes.
Conformément à la convention constitutive, la commune de Balma assure directement l'élaboration, la conduite et l'évaluation de son projet territorial. Il convient donc de signer une convention avec le GIP de Réussite Educative afin de prévoir la délégation du pilotage du projet balmanais ainsi que son cofinancement par le GIP de Réussite Éducative pour un montant de **40 000 €** pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les actes nécessaires au pilotage du projet territorial,
- sollicite auprès du GIP de Réussite Educative le versement de la subvention 2015 selon les modalités fixées dans la convention.

POINT 7

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) - Création de l'éclairage public du futur terrain synthétique mixte sur le complexe sportif municipal avenue des aérostiers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 27 Avril 2015 Concernant l'éclairage du futur terrain synthétique du complexe sportif, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de cette opération en conservant les mâts existants. Ce projet comprend :

- Fourniture et pose de 4 projecteurs par mâts de type grands espaces 2000 W Iodures Métalliques, remplacement des traverses métalliques.

Les projecteurs proposés nouvelle génération sont plus petits, moins lourds et ont une prise au vent limitée.
Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	9 362 €
❑ Part gérée par le Syndicat	22 500 €
❑ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	30 013 €
Total	61 875 €

Afin de poursuivre les études de ce projet, le SDEHG sollicite l'engagement de la commune sur sa participation financière.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'Avant-Projet Sommaire,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 8

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Création de deux points lumineux en parallèle de la réfection du revêtement de la place des Paveurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 9 Juillet 2015 concernant l'éclairage public Place des Paveurs, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- mise en place de 2 ensembles mâts de 5 m de hauteur et 2 appareils décoratifs 70 W SHP, identiques aux ensembles du parking de la résidence voisine ;
- réalisation d'un réseau d'éclairage public souterrain de 25 m environ depuis le coffret d'éclairage existant situé sur le poste de transformation.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	1 748 €
❑ Part gérée par le Syndicat	5 600 €
❑ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 202 €
Total	11 550 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.
Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.
Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'Avant-Projet Sommaire,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 9

Objet : Dénomination des voies du projet immobilier lieudit Nicoulaou

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réflexion a été menée sur la dénomination des voies qui desserviront l'ensemble des bâtiments projetés sur le terrain sis lieudit Nicoulaou, entre l'Avenue de la Plaine et l'Avenue Charles de Gaulle.
Dans un secteur où sont implantés l'aérodrome de Lasbordes et la Ligue de Tennis, les thèmes choisis pour ces dénominations sont l'aviation et le tennis.
Dans cette logique, les noms suivants sont proposés, tel qu'indiqué sur le plan ci-joint :

- **Rue ROLAND-GARROS (1888-1918)**
- **Rue Jules VEDRINES (1881-1919)**
- **Rue et Passage Georges GUYNEMER (1894-1917)**
- **Impasse Jean BOROTRA (1898-1994)**
- **Impasse Jacques BRUGNON (1895-1978)**

- **Impasse Henri COCHET (1901-1987)**
- **Impasse René LACOSTE (1904-1996)**
- **Passage NICOULAOU.**

Afin d'éviter toute confusion dans l'avenir, les plaques mises en place pour les rues Jules VEDRINES et Georges GUYNEMER ainsi que pour les quatre impasses et le Passage Georges GUYNEMER préciseront qu'il s'agit de voies privées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les dénominations de voies ci-dessus proposées.

POINT 10

Objet : Dénomination de l'« avenue de Thégra »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réflexion a été menée sur la dénomination de la voie qui relie la Route de Gauré (RD.66) à la Route de Lavaur (RD.112) à Balma.
Compte tenu de la proximité du Château de Thégra, il est proposé le nom suivant, tel qu'indiqué sur le plan ci-joint :

- **Avenue de Thégra**

Madame Anne de Courrèges, propriétaire du Château de Thégra, a donné son accord pour ce projet de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la dénomination de voie ci-dessus proposée.

POINT 11

Objet : Budget de la Ville 2015 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente la DM N° 1 – Budget de la Ville :

DEPENSES

Dépenses de fonctionnement

Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	132 073.00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	31 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	180.00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		**163 253.00 €**

RECETTES

Recettes de fonctionnement

Chapitre		Montant
013	Atténuations de charges	74 350.00 €
75	Autres produits de gestion courante	41 180.00 €
77	Produits exceptionnels	723.00 €
70	Produits des services du domaine	16 000.00 €
74	Dotations et participations	31 000.00 €
Total recettes de fonctionnement		**163 253.00 €**

Dépenses d'investissement

Chapitre		Montant
020	Dépenses imprévues	-11 795.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	12 883.00 €
23	Immobilisations en cours	2 880.00 €
23	Immobilisations en cours	-4 718.00 €
Total dépenses réelles d'investissement		**750.00 €**

Recettes d'investissement

Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	750.00 €
Total recettes d'investissement		**750.00 €**

Le conseil municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

POINT 12

Objet : Manifestation « en attendant le Quai… » : signature d'une convention de partenariat avec Toulouse Métropole pour l'accueil d'animations dans le cadre de la manifestation

Dans le cadre de la manifestation « en attendant le Quai… » (ancien festival « la Novela ») organisée par Toulouse Métropole en vue de l'ouverture d'un nouvel équipement dédié à la culture scientifique, « le Quai des Savoirs », Monsieur le Maire propose l'accueil de trois animations tout public sur le territoire de la commune :

- Exposition autour des « sociétés animales », du lundi 12 octobre 2015 au vendredi 6 novembre 2015 dans un lieu municipal.
- Conférence « la biodiversité, à quoi ça sert ? » donnée par Jean-Baptiste de Panafieu le vendredi 16 octobre 2015 à la bibliothèque municipale.
- Accueil de l'animation « Science Tour » avec Gaston le Fourgon (camion-labo) le lundi 2 novembre 2015, en extérieur.

Afin de formaliser ce partenariat, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec Toulouse Métropole durant la manifestation « en attendant le Quai… », pour l'accueil de ces trois animations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de partenariat et à prendre toutes les décisions y afférant.

POINT 13

Objet : Manifestation « les Métropolitaines » : signature d'une convention de partenariat avec Toulouse Métropole pour l'accueil d'une animation dans le cadre de la manifestation

Dans le cadre de la politique d'animation initiée par la Mission Lecture publique de Toulouse Métropole, Les Métropolitaines proposent à la ville de Balma d'accueillir une rencontre dessinée avec Cyrille Pomès en compagnie d'un modérateur à l'auditorium de Balma le jeudi 12 novembre 2015 à 20h.
La prestation de Cyrille Pomès sera donnée à titre gracieux pour la ville. En contrepartie, La ville mettra à disposition son auditorium et les moyens techniques et humains nécessaires au bon déroulement de la manifestation : espace pour accueillir le public, scène, régie son et matériel de projection.
Afin de formaliser ce partenariat, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec Toulouse Métropole, pour l'accueil de cette animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de partenariat et à prendre toutes les décisions y afférant.